

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

APPENDICE A : DACTYLOSCOPIEUSE ÉLECTRONIQUE — ÉNONCÉ DES BESOINS

Dernière mise à jour : 2020-06-30

État : Version définitive

Version: 1.3

Nº SGDDI du document SGDDI: 45326v3C





TABLE DES MATIÈRES

1.	INTE	RODU	CTION	1			
	1.1	Géné	éralités	1			
	1.2	Cont	exte du DCI et de l'OCPN et renseignements connexes	3			
	1.3		ences générales				
	1.4	_	unisation du document				
	1.5	_	du document				
	1.6		nes de conformité et références				
	1.0		DOCUMENTS DE CONFORMITÉ FAISANT PARTIE DE L'ÉNONCÉ DES				
		4.0.0	BESOINS				
	4 7		DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE				
	1.7		nents à fournir				
		1.7.1	22 / 33 / 1032 3 / 103				
	4.0		GRC, GC ET APMC				
	1.8		isions sur la terminologie				
	1.9	Biling	guisme	21			
	1.10	Sécu	ırité Et Mises à Jour Du Système	23			
	1.11	Cont	raintes	25			
2.	CON	CONTEXTE					
	2.1		éralités				
3.	BES	BESOIN					
.	3.1						
	• • •		nents clés à livrer				
	0.2	3.2.1	LIVESCAN ET CARDSCAN				
		3.2.2	,				
		3.2.3	KIOSQUES RENFORCÉS				
		3.2.4					
		3.2.5	FORMATION				
		-	CONFORMITÉ DES FUTURS DISPOSITIFS DU FOURNISSEUR				
	3.3						
			POSTES DE TRAVAIL DES EFCD				
			ORDINATEURS PORTATIFS DES EFCD				
			SERVEURS SMTP-PAU				
		3.3.4	BLOCS DE NUMÉRISATION	42			
		3.3.5					
		3.3.6	IMPRIMANTES	43			
		3.3.7	ÉCRANS TACTILES	44			
		3.3.8	CAMÉRAS — EXIGENCES RELATIVES AUX IMAGES FACIALES	45			
		3.3.9	LOGICIELS	48			

4.	APPROCHE D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN			
	4.1	Objet	49	
	4.2	Modification de dispositifs certifiés	49	
	4.3	D'acceptation et recertification des EFCD	50	
	4.4	Disponibilité pour l'approvisionnement dans le cadre de l'OCPN	51	
	4.5	Nouvel essai pour les fonctions de charge et d'efficacité civile	51	
	4.6	Précisions relatives à l'EFG		
5.	EXIC	GENCES MINISTÉRIELLES ET DE GESTION DU FOURNISSEUR	55	
	5.1	Objet	55	
	5.2	Planification et surveillance	56	
		5.2.1 GÉNÉRALITÉS	56	
	5.3	Organisation du fournisseur	61	
		5.3.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU FOURNISSEUR	61	
		5.3.2 CADRE RESPONSABLE		
		5.3.3 POINT DE CONTACT UNIQUE		
		5.3.4 TECHNOLOGIE ET PROCESSUS		
		5.3.5 LIVRAISON ET INSTALLATION	64	
6.	CALENDRIER ET PLAN DES PRODUITS LIVRABLES GLOBAUX			
	6.1	Aperçu	67	
	6.2 Liste des produits livrables exigés et établissement du calend produits livrables		68	
PIÈ	CE JO	DINTE A-1 – FORMULAIRES DACTYLOSCOPIQUES	72	
		nulaire C-216 – Identification dactyloscopique criminelle		
Identification dactyloscopique des civils — Formulaire C-216C				
	Identification dactyloscopique des réfugiés — Formulaire C-216R			
		tification dactyloscopique ID FLATS des civils — Formulaire C-216C		
PIÈ	CE JO	DINTE A-2 – PRODUITS LIVRABLES	80	
Produit livrable 1 — Calendrier du contrat-cadre (CCC)				
		duit livrable 2 — Réunions d'examen de l'avancement des travaux		
DIÈ	`F 10	NINTE Δ-3 – LISTE DES DÉFINITIONS	2/	

Tableaux

TABLEAUX	
TABLEAU 6-1 : CALENDRIER DES PRODUITS LIVRABLES	69
TABLEAU A-1: TABLEAU DES TERMES ET DES ACRONYMES	84
FIGURES	
FIGURE 2-1 : ARCHITECTURE GÉNÉRALE EFCD/SMTP-PAU/SGD/DMS	27
FIGURE A-1 : EXEMPLE DU FORMULAIRE C-216, PAGE 1 DE 3	73
FIGURE A-2 : EXEMPLE DU FORMULAIRE C-216, PAGE 2 DE 3	74
FIGURE A-3: EXEMPLE DU FORMULAIRE C-216, PAGE 3 DE 3	75
FIGURE A-4 : EXEMPLE DU FORMULAIRE C-216C	76
FIGURE A-5 : EXEMPLE DU FORMULAIRE C-216R	77
FIGURE A-6: EXEMPLE DU FORMULAIRE C-216C ID FLATS	78
FIGURE A-7: EXEMPLE DU FORMULAIRE C-216I IMM IDFLATS FORM	79

1. INTRODUCTION

1.1 Généralités

Introduction

- 1. Afin d'appuyer les exigences opérationnelles permanentes en matière d'identification en temps réel (ITR), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) exige l'établissement d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour les dactyloscopieuses électroniques (EFCD). L'OCPN a pour but de fournir un mécanisme de passation de contrats à la GRC, au gouvernement du Canada (GC), aux ministères, aux organismes ou aux sociétés d'État du GC ainsi qu'à toutes les administrations provinciales et municipales du Canada (APMC) pour l'acquisition d'EFCD à l'appui des exigences opérationnelles de soumission de données biométriques électroniques (p. ex. dactylogrammes, empreintes palmaires, photo) et biographiques (p. ex. nom, date de naissance) dans le système d'ITR de la GRC. (I)
- 2. Cet énoncé des besoins (ÉB) ainsi que les annexes et les documents de conformité qui l'accompagnent décrivent les exigences auxquelles il faut satisfaire pour remplacer l'OCPN actuelle concernant les EFCD. Ces exigences comprennent les EFCD LiveScan et CardScan ainsi que les serveurs de protocole de transfert de courrier simple (SMTP) à point d'accès unique lorsqu'un agence compte plus d'une EFCD. (O)
- La présente OCPN sera considérée comme un mécanisme de passation de contrats pour fournir une solution clé en main pour les appareils visés par la présente demande d'offre à commandes (DOC) de l'OCPN. Aucun examen de la conception, ni aucune autre activité de projet semblable ne fera partie du contrat de l'OCPN. Les soumissions des fournisseurs à l'OCPN pour les dispositifs LiveScan et CardScan seront plutôt effectuées et devront obtenir une note minimale. Tous les fournisseurs qui atteignent la note minimale verront leurs EFCD évaluées au moyen d'un test de référence, ce qui produira une note globale du fournisseur. Ces notes globales ainsi que le processus d'évaluation seront utilisés pour déterminer le lfournisseurs retenu. Le fournisseur retenu apportera les modifications requises aux EFCD en fonction des exigences et travaillera avec le personnel de la GRC pour s'assurer que les exigences sont clairement comprises et mises en œuvre efficacement. Par conséquent, il y aura des activités de gestion de projet des fournisseurs pour effectuer les changements requis et coordonner les discussions avec le personnel de la GRC. Les examens des documents de conception peuvent être utilisés dans le cadre du processus d'approbation: cependant, la GRC met l'accent sur l'approbation de la fonctionnalité et du fonctionnement de l'EFCD. (I)
- 4. En outre, aucun essai de réception en usine (ERU) n'est prévu pour les EFCD. Toute modification des EFCD doit être conforme un processus d'approbation de la GRC pour vérifier que toutes les exigences sont satisfaites. Ce processus devrait être similaire au processus au processus d'accréditation de la GRC plus des tests d'acceptation de l'utilisateur ajouté pour faire en sorte que les EFCD modifiées fonctionnent correctement et une nouvelle accréditation (si nécessaire) doit être obtenue pour indiquer qu'elles sont en production et prêtes à être utilisées. Ce processus d'approbation peut être ajusté, au besoin. La GRC veillera à ce que les experts en la matière soient disponibles en temps opportun pour clarifier les exigences, examiner et/ou approuver la documentation, les écrans d'interface utilisateur fonctionnels ou les versions provisoires des mises à jour de la EFCD (p. ex. méthode agile) au besoin. (I)

Nº du SGDDI 45326v3C ⊚(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à

- 5. Conformément aux modalités du contrat découlant du présent ÉB, le fournisseur doit fournir les biens et services décrits aux présentes qui permettront à la GRC, au GC et aux gouvernements provinciaux et municipaux du Canada de poursuivre le traitement efficace et sécuritaire du système d'ITR soutenir l'exi inclus dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- 6. Les exigences obligatoires sont désignées par un « (O) » à la fin d'un paragraphe ou un « O » dans les tableaux. Le libellé utilisé pour repérer les exigences obligatoires est « doit » ou « devra ». (I)
- 7. Les exigences cotées portent la mention « (C) » à la fin d'un paragraphe ou dans un tableau où des exigences cotées sont énumérées. Le libellé utilisé pour repérer ces exigences est « devrait », « pourrait » ou « peut ». (I)
- 8. Les éléments d'information sont marqués avec « (I) » à la fin d'un paragraphe. (I)
- 9. Une liste de définitions est incluse Pièce jointe A-3. (I)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

1.2 Contexte du DCI et de l'OCPN et renseignements connexes

- 1. Le système d'ITR de la GRC facilite la soumission, la recherche et les réponses aux transactions de recherche sur des dactylogrammes, en fonction des DCI NIST des SNP. À cette fin, la GRC a besoin d'établir un mécanisme permettant aux bureaux de la GRC et aux ministères fédéraux de s'approvisionner en EFCD afin de permettre la création, la soumission, l'impression et le stockage de transactions conformes au DCI NIST des SNP ainsi que le traitement des réponses à celles-ci. L'OCPN créée dans le cadre du processus précédent expirera en octobre 2020; par conséquent, une nouvelle OCPN est nécessaire pour permettre à la GRC et au GC de continuer le traitement par EFCD. (I)
- De plus, les soumissionnaires ne sont pas tenus d'appuyer le traitement de demande d'inscription à l'immigration (IMM) avant de présenter une soumission. (I)
- 3. Le fournisseur doit être en mesure d'appuyer les exigences relatives au traitement des IMM énoncées et des dossiers des personnes expulsées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent ainsi que de fournir et d'entretenir les EFCD qui assurent le traitement des IMM et des dossiers des personnes expulsées de fournir un soutien en cette matière. Le soutien des exigences relatives aux IMM sera intégré à une AT après l'attribution du contrat. (O)
- 4. Les trois DCI 1.7.8 existants ont été combinés en un seul document, soit le DCI-NIST SNP 1.7.8, révision 1.6 : (I)
 - a. la révision 1.3 actuelle:
 - la demande de propositions (DP) pour le Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID), révision 1.4;
 - c. le DCI pour les dispositifs CardScan internes.

Nº du SGDDI 45326v3C ⊚(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

1.3 Exigences générales

- La présente exigence comprend l'établissement d'offres à commandes avec un maximum de deux (2) fournisseurs. Par conséquent, le GC s'attend à des prix très compétitifs pour les appareils inclus dans l'OCPN et les critères d'évaluation reflètent cette attente. (I)
- 2. Au moment de la présentation de la soumission, le fournisseur doit remettre une lettre d'attestation de la GRC pour chaque type de transaction pour lequel il détient des attestations et indiquer dans la soumission qu'il possède au moins deux (2) EFCD, soit un LiveScan (capable de prendre des empreintes roulées, plaquées et palmaires ainsi que les empreintes d'identification plaquées) et un CardScan (capable de prendre des empreintes roulées, plaquées et palmaires ainsi que les empreintes d'identification plaquées), certifiés par la GRC pour faciliter tous les types de transactions suivants selon la norme DCI NIST-SNP 1.7.8, révision 1.6 (inclus comme document de conformité dans les présentes) : (O)
 - a. décadactylogramme à des fins judiciaires (CARY);
 - b. décadactylogramme à des fins judiciaires (CARN);
 - c. transactions relatives aux réfugiés (REF);
 - d. vérification à des fins civiles concernant divers demandeurs (MAP).
- 3. Le DCI NIST-SNP 1.7.8, révision 1.6, a été officiellement publié en février 2019 pour rendre compte des commentaires formulés dans la lettre d'intérêt. (I)
- 4. Au besoin, les EFCD d'un fournisseur retenu doivent, dans les six (6) mois suivant la sélection du fournisseur, être prêt à obtenir une nouvelle accréditation de la GRC après que les modifications requises pour répondre aux exigences ont été effectuées, comme il est établi dans l'ÉB et dans les documents qui l'accompagnent, sans quoi elles seront retirées de l'OCPN pour non-conformité, et le soumissionnaire suivant le plus qualifié pourrait être considéré. La GRC est seule responsable de déterminer si une nouvelle accréditation est nécessaire en fonction des modifications apportées par le fournisseur. (O)
- 5. L'exigence doit comprendre la fourniture, la maintenance et le soutien des EFCD (LiveScan et CardScan) pour la GRC, le GC, ainsi que pour toutes les administrations provinciales et municipales du Canada. (O)
- 6. L'exigence doit inclure la fourniture, la maintenance et le support de serveurs SMTP à point d'accès unique lorsque le agence compte plus d'une EFCD, si nécessaire. (O)
- 7. La GRC exige que les agence/sites qui comptent plus cinq (5) EFCD aient un point de contact unique pour la communication avec le système d'ITR, mais dans de rares exceptions, un agence/site peut avoir plus d'une (1) EFCD sans serveur SMTP à point d'accès unique. (I)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à

- 8. Ces EFCD doivent être capables d'appuyer le déroulement des travaux pour le traitement des dossiers des personnes expulsées, lequel consiste en un flux des travaux de CAR-Y modifié qui permet de créer une demande CAR-Y lors du traitement des accusations d'une personne expulsée. Cela doit comprendre la création, la transmission, le stockage, la réception et le traitement des demandes conformément aux exigences du DCI-NIST des SNP 1.7.8, révision 1.6, relatives aux accusations des personnes expulsées. Toutes les exigences applicables de CARY énoncées dans l'ÉB et les documents qui l'accompagnent s'appliquent au des dossiers des personnes expulsées. Des dossiers des personnes expulsées est essentiellement un flux de travail CARY avec les charges définis automatiquement (voir l'annexe D pour plus de détails). (O)
- 9. Les EFCD doivent permettre de recevoir un paquet NIST d'un système de gestion des dossiers (SGD) ou d'un système de photographie signalétique (SPS) qui comprennent des données de type 1 et de type 2 et des images de type 10, puis d'utiliser ces données pour créer des transactions conformes au DCI-NIST des SNP 1.7.8, rév. 1.6, pour une soumission au système d'ITR au moyen du EFCD. Le EFCD doit saisir les images biométriques, créer une transaction du DCI-NIST des SNP 1.7.8, rév. 1.6, correctement formée, transmettre la transaction au système d'ITR et appuyer l'ensemble du traitement de la transaction en fonction du type de transaction, même si certaines des données proviennent d'un SGD ou d'un SPS. (O)
- 10. Les EFCD doivent permettre d'envoyer un réponse en retourou un SPS qui contient des données le DCN d'origine, tel qu'un paquet NIST pour indiquer la fin de la transaction (e.g., ACKT, SRE). Reportez-vous à l'annexe D pour connaître les exigences détaillées relatives au déroulement des opérations. (O)
- 11. Les EFCD doivent fonctionner avec le système d'exploitation Windows 10. (O)
- 12. Tous les serveurs Windows et LiveScan ou CardScan doivent être tenus à jour avec les dernières mises à jour du système d'exploitation, ainsi qu'avec les dernières fichiers DAT et politiques antivirus (AV). Pour LiveScan ou CardScan et tout serveur Windows, la maintenance des dernières mises à jour doit se faire par l'entremise de Windows Server Update Services (WSUS) automatisé et de McAfee ePolicy Orchestrator (ePo) de la GRC, du GC et des gouvernements provinciaux et municipaux du Canada, à moins que le ministère n'ait ni WSUS ni ePo. La solution du fournisseur doit faire la liaison avec les systèmes WSUS et ePo de la GRC, du GC et des gouvernements provinciaux et municipaux du Canada et traiter automatiquement les données provenant de ceux-ci. (O)
- La présente exigence comprend la fourniture, le soutien et la maintenance de kiosques renforcés pour soutenir les opérations des dispositifs LiveScan dans des environnements hors bureau. (O)
- 14. La présente exigence comprend le remplacement, la mise à niveau ou la réutilisation de tous les sous-systèmes et composantes, le cas échéant. (O)
- 15. La présente exigence comprend le soutien et la maintenance de toutes les EFCD de façon à assurer un environnement opérationnel sécurisé au sein de l'infrastructure de la GRC, du GC, des gouvernements provinciaux et municipaux du Canada, et de Services partagés Canada (SPC). (O)

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets

Introduction

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- La présente exigence doit comprendre la formation des utilisateurs sur l'EFCD, sur demande. (O)
- 17.

1.4 **Organisation du document**

- La structure du document permet au fournisseur de comprendre l'ensemble des exigences générales avant de décrire les exigences détaillées pour chaque élément clé qu'il fournit. (I)
- 2. Sauf indication contraire, le fournisseur doit satisfaire à toutes les exigences énoncées dans le présent ÉB, ainsi que dans ses annexes, les pièces jointes et les documents sur la conformité. (O)
- La liste suivante décrit la structure du document : (I)
 - l'appendice A décrit :
 - les documents sur la conformité qui forment les éléments clés de cette exigence;
 - les éléments que le fournisseur et la GRC ou SPC doivent fournir; ii.
 - l'architecture générale de l'ITR dans le contexte;
 - iv. les exigences générales et les éléments clés que le fournisseur doit fournir;
 - les exigences techniques générales auxquelles doit satisfaire la solution proposée par le fournisseur;
 - vi. les exigences quant au soutien continu à fournir;
 - vii. les produits livrables qui doivent être exécutés par le fournisseur.
 - l'annexe A décrit l'architecture actuelle dans laquelle les EFCD doivent fonctionner efficacement:
 - c. l'annexe B décrit les exigences techniques détaillées pour les EFCD;
 - d. l'annexe C décrit les exigences détaillées en matière de soutien et de maintenance des EFCD:
 - l'annexe D décrit les exigences détaillées en matière de déroulement du travail pour les EFCD:
 - l'annexe E dresse la liste de tout l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) qui peut être utilisé par le fournisseur;
 - l'annexe F décrit les spécifications de l'interface LiveScan et CardScan qui permet de fournir au LiveScan et au CardScan les champs de données de l'IU provenant d'un système de l'organisme;
 - la pièce jointe A-1 présente les formulaires dactyloscopiques C216 imprimés qui doivent être produits par l'EFCD, tel qu'il est indiqué dans l'ÉB et dans les documents qui l'accompagnent (à fournir avec la DOC);
 - l'appendice E décrit les limites et le processus des commandes subséquentes et i. des demandes de rabais pour volume (DRV);

7

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets

Introduction

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- j. l'appendice J décrit le plan et les critères d'évaluation; et
- k. l'appendice K décrit le Matrice de traçabilité des exigences.

1.5 But du document

Introduction

- L'ÉB a pour but de présenter les exigences fonctionnelles, techniques, de soutien et de maintenance formulées par la GRC, le GC et les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada dans l'OCPN en lien avec les EFCD et que doit respecter le fournisseur. (I)
- 2. Le Canada utilisera les exigences contenues dans le présent document et mentionnées dans d'autres documents ci-joints pour sélectionner une (1) fournisseur afin d'établir une offre à commandes pour le matériel et les logiciels qui doivent être installés, configurés, soutenus, maintenus et rendus pleinement opérationnels, conformément aux exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (I)
- 3. Le présent document énonce les exigences auxquelles il faut satisfaire pour permettre à la GRC, au GC et aux gouvernements provinciaux et municipaux du Canada de créer, de soumettre et de traiter efficacement tous les types de transactions indiqués dans le DCI-NIST des SNP 1.7.8, rév. 1.6, ainsi que les types de transactions d'IMM et les réponses connexes dans le DCI-NIST des SNP 2.1.1, rév. 2.0, pour les contributeurs externes en matière d'immigration. Il expose en détail les exigences fonctionnelles et techniques, les spécifications des interfaces ainsi que les exigences en matière de rendement, et de capacité, de qualité, de sécurité, de disponibilité, d'intégrité, de formation, de mise en œuvre, de soutien et de maintenance auxquelles le fournisseur doit satisfaire. (O)

Nº du SGDDI 45326v3C ⊚(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

1.6 Normes de conformité et références

DOCUMENTS DE CONFORMITÉ FAISANT PARTIE DE L'ÉNONCÉ DES 1.6.1 **BESOINS**

- Les documents suivants font partie intégrante du présent Énoncé des besoins. Le fournisseur doit proposer une solution qui satisfait au contenu de tous les documents listés dans la sous-section. (O)
 - DCI NIST des SNP 178, révision 1.6, pour les collaborateurs externes (SGDDI nº 43697) et son document supplémentaire associé pour DCI NIST des SNP 178, révision 1.6 (SGDDI # 45259);
 - DCI NIST des SNP 2.1.1, révision 3.0, pour les contributeurs externes de l'immigration (SGDDI nº 40361), exigences liées à IMM uniquement:
 - Lignes directrices relatives aux messages SMTP NIST, version 4.2 (SGDDI nº 21047);
 - d. American National Standards Institute National Institute of Standards and Technology — Information Technology Laboratory (ANSI NIST-ITL), version 1-2011 — mise à jour en 2015;
 - Electronic Biometric Transmission Specification (EBTS), Criminal Justice Information Services, FBI, version 10.0, septembre 2014, le cas échéant les références et les documents sont indiqués dans le présent ÉB et comprennent notamment:
 - Federal Bureau of Investigation (FBI) Integrated Automated Fingerprint Identification System (IAFIS) Image Quality Specifications, appendice F;
 - FBI IAFIS Image Quality Specification for Type-10 (Photo) Records. appendice K;
 - WSQ Gray Scale Image Compression Specification, IAFIS-IC-0110 (V3.1), f. Federal Bureau of Investigation, version 3.1, 4 octobre 2010;
 - FBI Biometric Specifications (BioSpecs) Certified Products List (https://www.fbibiospecs.cjis.gov/Certifications);
 - Règlement [CE] nº 2252/2004 du Conseil établissant des normes pour les éléments de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États membres:
 - ISO/IEC 19794-5:2011, Technologies de l'information Formats d'échange de données biométriques — Partie 5 : Données d'image du doigt:
 - j. ISO/IEC 19794-4:2011, Technologies de l'information — Formats d'échange de données biométriques — Partie 4 : Données d'image du doigt;
 - ISO/IEC 14443, Cartes d'identification Cartes à circuit intégré sans contact Cartes de proximité:

10

l. GTNT de l'OACI, User of Contactless Integrated Circuits In Machine Readable Travel Documents, Technical Report, version 3.1, 16 avril 2003:

11

Introduction

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- m. Architecture technique de transfert sécurisé de fichiers ITR (SGDDI nº 39435) (fournie après la signature de l'entente de confidentialité):
- Partie XV de la Directive sur la sécurité et la santé au travail du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, section 15.8 « Manutention manuelle ». http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d7/fr.

1.6.2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Les documents suivants sont fournis à titre de référence. Le fournisseur devrait utiliser ces documents pour comprendre l'information relative à l'ITR et s'assurer que sa solution prend en charge ces capacités de traitement privilégiées de facon efficace et efficiente. (C)
 - Exigences d'homologation des blocs de numérisation, v5.0 (SGDDI nº 45370);
 - Processus d'homologation pour les systèmes de saisie électronique des empreintes dactyloscopiques, v2.00 (SGDDI nº 45157);
 - Pratiques exemplaires de mise en œuvre des flux de travaux pour les dispositifs de lecture électronique des empreintes digitales à des fins civiles, version 1,7 (SGDDI nº 45311);
 - d. Pratiques exemplaires de capture des renseignements sur les accusations à l'appui du DCI NIST des SNP, version 2.00 (SGDDI nº 45371);
 - L'ITR pour les organismes (SGDDI n° 19805);
 - f. Lignes directrices techniques sur l'ITR à l'intention des organismes (SGDDI nº 19086);
 - Lignes directrices et politiques de sécurité de l'ITR s'appliquant aux organismes non policiers (SGDDI nº 15761).

Éléments à fournir 1.7

Introduction

Cette section décrit les éléments que doit fournir le fournisseur et les éléments correspondants que doit également fournir le ministère. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Cette section a pour but d'exposer clairement au fournisseur l'étendue des exigences, sans qu'il ait à examiner tous les documents joints au présent ÉB, pour déterminer s'il souhaiterait répondre à cette OCPN. Sauf indication contraire, le fournisseur doit fournir tous les biens et services nécessaires pour satisfaire à toutes les exigences précisées dans cet ÉB et dans les documents connexes. (O)

1.7.1 LE FOURNISSEUR

1.7.1.1 Sont inclus:

- 1. Le matériel, le système d'exploitation, les logiciels et tous les autres produits livrables et composantes (à l'exception de l'équipement fourni par le gouvernement) nécessaires pour fournir des EFCD ou des serveurs SMTP à point d'accès unique entièrement opérationnels ou pour remplacer des EFCD ou des serveurs SMTP à point d'accès unique existants, tout en respectant les exigences stipulées dans le présent Énoncé des besoins et dans les documents connexes, conformément à la demande d'OCPN effectuée par le ministère. (O)
- Remarque: « Logiciel » désigne l'ensemble des pilotes, des applications et des logiciels tiers et tout autre logiciel requis par le fournisseur pour offrir une solution qui satisfait à toutes les exigences énoncées dans l'Énoncé des besoins et dans les documents connexes. (I)
- 3. Les EFCD et le serveur SMTP à point d'accès unique doivent également être conformes aux exigences de sécurité des serveurs et des postes de travail du ministère. (O)
- Toutes les modifications logicielles et matérielles requises à l'EFG pour satisfaire aux exigences énoncées dans l'ÉB et dans les documents connexes. Le fournisseur doit détailler son utilisation de l'EFG dans le cadre de la solution et quels changements sont nécessaires, si nécessaire. (O)
- 5. Les essais afin de s'assurer du bon fonctionnement des fonctionnalités entre les différentes composantes du fournisseur, et entre les composantes du fournisseur et le système d'ITR. (O)
- 6. La formation donnée au besoin, par l'intermédiaire du processus d'AT. (O)
- Tous les autres produits livrables et services requis par le fournisseur pour satisfaire aux exigences énoncées dans l'ÉB et dans les documents connexes. (O)
- L'infrastructure, les employés et le personnel de direction de l'organisation nécessaires pour assurer la fourniture en temps opportun des dispositifs de l'OCPN à la GRC. au GC ou à l'APMC. (C)

12

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

1.7.1.2 Dépendances du fournisseur

- 1. L'ITR est un système entièrement opérationnel basé sur les DCI listés dans l'ÉB. La solution du fournisseur doit entièrement respecter les documents de conformité, comme indiqué à la section 1.6.1, Documents de conformité faisant partie de l'ÉB. Le système d'ITR sera disponible pour mettre à l'essai la solution du fournisseur en fonction des DCI à compter de décembre 2018. Il n'existe donc aucune dépendance envers le système d'ITR de la GRC pour mettre à l'essai toutes les exigences citées dans le présent énoncé des besoins et dans les documents connexes, sauf indication contraire. (O)
- 2. Toutes les composantes du fournisseur doivent réussir les évaluations de la vulnérabilité de la Sous-direction de la sécurité ministérielle (SDSM) de la GRC avant de pouvoir être connectées à un réseau de la GRC, du GC ou de l'APMC. (O)
- Le fournisseur doit fournir les EFCD et les serveurs SMTP à point d'accès unique entièrement opérationnels, prêts pour les tests de re-certification/d'acceptation et répondant entièrement aux exigences formulées dans le présent énoncé des besoins et dans les documents connexes dans les six (6) mois suivant l'attribution du contrat. (O)
- 4. Le GC préfère que le fournisseur fournisse les EFCD et le serveur SMTP à point d'accès unique entièrement opérationnels, prêts pour les tests de recertification/d'acceptation et répondant entièrement aux exigences formulées dans le présent énoncé des besoins et dans les documents connexes le plus rapidement possible après l'attribution du contrat. (C)
- 5. Remarque : Il sera possible de construire et de tester les fichiers d'installation (p. ex. Batch, MS Installateur (MSI)) qui seront utilisés pour le paquet De Microsoft System Center Configuration Manager (SCCM) qui sera intégré dans l'environnement de la GRC, pendant que les tests re-certification/approbation sont en cours. (I)

1.7.1.3 Outils et processus de gestion de la configuration du fournisseur

- Le fournisseur doit utiliser des outils et des processus de gestion de la configuration pour tenir à jour les changements apportés aux logiciels et à la configuration pendant toute la durée de l'OCPN. (O)
- Ces outils et processus devrait être inclus dans la réponse à la demande de propositions et suffisamment détaillés pour présenter une méthode efficace et éprouvée de gérer les configurations et les logiciels propres à l'OCPN qui font partie de la solution proposée du fournisseur. (C)
- 3. Le fournisseur doit tenir à jour un rapport d'activités de l'OCPN pour consigner ses activités d'approvisionnement pendant toute la durée de l'OCPN. (O)

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

1.7.1.4 Documentation du fournisseur

1. Le fournisseur doit fournir un document de conception détaillé qui explique tous les volets de sa solution et qui décrit comment la conception et l'architecture satisfont aux exigences indiquées dans l'énoncé des besoins et dans les documents connexes. Les descriptions de données de la section 6 précisent la documentation qui doit être fournie par le fournisseur. Il incombe au fournisseur d'inclure, dans sa réponse à la DOC, les documents requis pour démontrer qu'il a satisfait à toutes les exigences. Les documents fournis permettront au GC d'évaluer la solution proposée. (C)

1.7.1.5 Mise au banc d'essai

Introduction

- La mise au banc d'essai doit être réalisée sans frais pour le Canada dans les bureaux de la GRC à Ottawa (Ontario), au Canada. On s'attend à ce que cette mise au banc d'essai ait lieu dans les bureaux de la GRC situés au 1200, promenade Vanier; toutefois, elle pourrait être effectuée dans un autre bureau de la GRC à Ottawa (Ontario), Canada. (O)
- 2. La mise au banc d'essai prendra environ trois (3) jours par fournisseur. Elle fera partie du processus d'évaluation de l'OCPN. (C)
- 3. Il incombe au fournisseur de fournir et de définir une configuration de référence de la solution LiveScan, qui sera utilisée dans le cadre de la mise au banc d'essai, au bureau désigné de la GRC à Ottawa (Ontario, Canada) pour l'évaluation. Si la solution n'est pas fournie, la cote zéro (0) sera attribuée à la partie de l'évaluation concernant la mise au banc d'essai. (I)
- 4. L'ensemble de données de référence de la GRC qui sera utilisé pour la mise au banc d'essai comprendra des champs de données démographiques fictives et des empreintes digitales d'un sujet de test de la GRC. (I)
- 5. Les l'agent d'approvisionnement désigné de SPAC fournira une notification de la date du test de référence au vendeur permettant au vendeur cinq (5) jours avant la date prévue de la mise au banc d'essai. Les dispositifs LiveScan et CardScan qui doivent être soumis à un essai doivent être livrés aux bureaux de la GRC à Ottawa (Ontario, Canada). (O)
- 6. Ce calendrier de la mise au banc d'essai et d'autres détails connexes feront l'objet de discussions plus approfondies avec les fournisseurs qui parviennent jusqu'à cette étape. (I)
- 7. Si le Canada détermine, au cours de la mise au banc d'essai, que la solution proposée par le fournisseur ne répond pas aux exigences obligatoires, alors que le fournisseur a affirmé que sa proposition respectait la portée de la mise au banc d'essai pour l'invitation à soumissionner, la proposition du soumissionnaire peut être déclarée non recevable et rejetée. (I)
- 8. À la suite d'une telle démonstration, le Canada peut réduire la note accordée au fournisseur pour les exigences cotées si la mise au banc d'essai ne valide pas la note attribuée au fournisseur sur la base de sa soumission écrite, dans laquelle il affirmait que sa proposition respectait la portée de la mise au banc d'essai. Cela permet de s'assurer que la cote attribuée à un fournisseur pour les exigences cotées est déterminée avec précision. La note du fournisseur ne sera pas augmentée à la suite d'une démonstration pendant la mise au banc d'essai. (I)
- 9. Si un fournisseur n'est pas prêt à commencer la mise au banc d'essai à la date et à l'heure prévues, la mise au banc d'essai sera considérée comme un échec. La seule exception acceptable serait que les circonstances échappent au contrôle du fournisseur (p. ex. cas de force majeure, guerre, terrorisme ou panne d'électricité généralisée), auquel cas SPAC pourrait modifier le calendrier pour tenir compte de la situation. (I)
- Consulter l'appendice J, Plan et critères d'évaluation, pour obtenir des précisions sur la mise au banc d'essai. (I)

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets

16

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

1.7.1.6 **Exclusions**

Introduction

Il n'y a pas d'exclusions particulières dans le contexte de cette OCPN. (I)

1.7.2 GRC, GC ET APMC

1.7.2.1 Sont inclus:

- Serveurs et postes de travail EFG achetés par la GRC, le GC ou l'APMC dans le cadre d'une OCPN du GC ou par d'autres moyens, numériseurs à plat existants, imprimantes existantes et toute autre composante utilisable par la solution proposée par le fournisseur. L'annexe E décrit toutes les composantes fournies à titre d'EFG. (I)
- Les dispositifs réseau, notamment les commutateurs de niveau 3 et les commutateurs empilables. Les commutateurs de niveau 3 comprennent les fonctions d'équilibrage de charge, un point d'arrêt SSL et la communication entre les sites du GC à l'aide des EFCD du fournisseur et du système d'ITR de la GRC. (I)
- 3. L'infrastructure de sécurité des communications. (I)
- 4. Les services McAfee ePolicy Orchestrator (ePo) [s'ils sont disponibles] et le logiciel client McAfee au besoin. (I)
- 5. Une infrastructure de communications internes et externes. (I)
- 6. Le câblage entre les dispositifs LiveScan et CardScan et le point de connexion du réseau local de la GRC, du GC ou de l'APMC. (I)
- 7. Le soutien technique pour l'installation dans les locaux de la GRC, du GC ou de l'APMC. (I)
- 8. La fonctionnalité SNS, y compris toutes les capacités d'interface basées sur les DCI. (I)
- 9. La gestion de projet pour un grand nombre d'EFCD, dans le cadre de laquelle les activités du fournisseur seraient incluses. Toutefois, n'importe quel ministère peut choisir de remplir une autorisation de tâche pour que le fournisseur puisse se charger de la gestion de projet. (I)
- La coordination de l'accès du fournisseur aux experts en la matière, au besoin. La GRC veillera à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour répondre aux questions / actions du fournisseur en temps opportun. (I)
- 11. Le pouvoir d'approbation pour les décisions, les approbations et les signatures requises par le fournisseur. (I)
- 12. Les défectuosités des dispositifs de l'OCPN feront l'objet d'un suivi dans le cadre du processus de signalement des défectuosités de la GRC. (I)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

1.8 Précisions sur la terminologie

- 1. L'expression « toute mise à niveau d'un système d'exploitation ou d'un logiciel effectuée dans le cadre de l'exécution des travaux nécessaires à l'exécution de l'ÉB doit réussir une évaluation de la vulnérabilité (EV) de la Sous-direction de la sécurité ministérielle (SDSM) », ou des expressions semblables concernant les EV, représente une exigence pour que toutes les composantes réseau puissent fonctionner avec un niveau de risque acceptable dans l'infrastructure de la GRC, du GC, de l'APMC. Cela ne signifie pas que toutes les vulnérabilités identifiées doivent être résolues. Cela ne signifie pas que toutes les vulnérabilités relevées doivent être corrigées, mais bien qu'elles doivent être corrigées à un niveau acceptable aux fins d'approbation par la SDSM. Seule la SDSM de la GRC peut définir ce qui constitue un niveau de risque acceptable. Le nom des outils et des applications utilisés par la SDSM pour cerner les vulnérabilités peut être remis au fournisseur, au besoin. De plus, les EV peuvent être effectuées dès que le fournisseur a un dispositif configuré pour répondre aux exigences de l'OCPN afin de s'assurer que les vulnérabilités sont relevées dès que possible pendant le processus, ce qui permet d'apporter les corrections le plus tôt possible. (I)
- 2. Dans le contexte du présent ÉB, on entend par « composante » toute partie identifiable de la solution du fournisseur requise pour assurer une solution entièrement fonctionnelle qui satisfait à toutes les exigences du présent ÉB et des documents connexes. Par exemple, les composantes peuvent comprendre des serveurs, des postes de travail, des imprimantes, des numériseurs, des appareils photo, des bases de données, des micrologiciels et tout autre dispositif ou produit requis pour fournir un dispositif pleinement opérationnel. (I)
- 3. Une dactyloscopieuse électronique (EFCD) désigne un système informatique qui permet de numériser des images biométriques (empreintes digitales, empreintes palmaires, photographies) et qui inclut un moyen de consigner des renseignements biographiques, démographiques ou criminels (p. ex. Livescan, Cardscan). (I)
- 4. Le terme « LiveScan » désigne un modèle autonome, un modèle de bureau ou un modèle portable (ordinateur portable), sauf indication contraire. Un appareil LiveScan est une dactyloscopieuse électronique utilisant un bloc de numérisation et une caméra pour enregistrer des images biométriques d'un sujet. Il peut également comporter d'autres composantes (p. ex. une imprimante) qui fonctionnent avec le LiveScan pour fournir une solution complète qui répond aux besoins spécifiques d'un client OCPN. (I)
 - a. Appareil autonome : composantes intégrées dans un boîtier protégé (c.-à-d. armoire de kiosque renforcée). Les composantes comprennent une unité centrale de traitement (CPU), un moniteur, un clavier, une souris, une alimentation sans coupure (UPS), une pédale, un lecteur de bande magnétique, un lecteur de codes à barres 2D, un appareil photo numérique et un numériseur d'empreintes digitales qui prend en charge la capture des doigts roulés/plaquées, des paumes et des empreintes d'identification plaquées. Cette configuration servirait normalement dans un contexte d'application du droit pénal. Une imprimante fera également partie de la configuration de l'appareil autonome, mais elle ne sera pas comprise dans le boîtier de protection.

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à

- b. Ordinateur de bureau : les composantes comprennent un processeur, un écran, un clavier, une souris, une alimentation sans coupure (UPS), un appareil photo numérique avec trépied et un numériseur d'empreintes digitales qui prend en charge la capture des doigts roulés/plaquées, des paumes et des empreintes d'identification plaquées. Cette configuration pourrait comprendre facultativement une pédale, un lecteur de bande magnétique, un lecteur de codes à barres 2D et une imprimante. Cette configuration peut également être ajustée pour utiliser un bloc de scanner qui ne comprend que les doigts roulés/plaquées et des empreintes d'identification plaquées ou un bloc de scanner qui ne comprend des empreintes d'identification plaquées. Cette configuration servirait normalement dans un contexte autre que celui de l'application du droit pénal.
- c. Portable : les composantes comprennent un ordinateur portable, une souris, une alimentation de bord, un lecteur d'empreintes digitales qui prend en charge la capture des doigts roulés/plaquées et des empreintes d'identification plaquées (sans paumes) ou des empreintes d'identification plaquées, et un appareil photo numérique avec trépied et un étui de transport renforcé avec poignée rétractable et roues. Cette configuration pourrait comprendre facultativement une pédale.
- 5. Le terme « CardScan » désigne un modèle de bureau, sauf indication contraire. Un appareil CardScan est une dactyloscopieuse électronique qui utilise un numériseur à plat pour capturer les images biométriques d'un sujet à partir d'un formulaire papier. Il peut également comporter d'autres composantes (p. ex. une imprimante) qui fonctionnent avec le CardScan pour fournir une solution complète répondant aux besoins spécifiques d'un client OCPN. (I)
- 6. Le terme « serveur SMTP à point d'accès unique » désigne un dispositif qui fournit un point de communication unique entre un site client OCPN avec plusieurs dactyloscopieuses électroniques et le système d'ITR. Le serveur SMTP à point d'accès unique prend en charge les transactions en provenance ou à destination de plusieurs LiveScan d'agences ou d'une combinaison de LiveScan et de CardScan et du système d'ITR. Le serveur SMTP peut également comprendre une composante optionnelle de gestion de dossiers de transactions qui administrera toutes les transactions envoyées par des appareils internes, ainsi que celles du système d'ITR. (I)
- 7. Le terme « utilisateur opérationnel de LiveScan » (UOL) désigne une ou plusieurs personnes qui se chargent quotidiennement des inscriptions, des retransmissions et de l'examen des résultats de recherche dans un environnement opérationnel. Cet acronyme s'applique aussi aux opérateurs de CardScan. (I)
- 8. Le terme « administrateur opérationnel de LiveScan » (AOL) désigne une ou plusieurs personnes ayant les privilèges d'administrateur requis pour effectuer des tâches administratives dans l'application du dispositif LiveScan lorsque cela est nécessaire. Ces activités comprennent, au minimum : modifier les paramètres de configuration de l'application, sauvegarder les systèmes, définir les paramètres de suppression automatique des fichiers, ajouter des utilisateurs, examiner les journaux, les rapports, dépanner l'application et gérer les privilèges d'utilisateur. Cet acronyme s'applique aussi aux opérateurs de CardScan. (I)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- 9. Le terme « personnel de soutien de la technologie de l'information » (TI) désigne une ou plusieurs personnes ayant les privilèges d'administrateur requis pour effectuer des tâches de maintenance et de soutien de la TI d'un dispositif LiveScan, y compris installer un logiciel, changer le système d'exploitation et reconfigurer le dispositif sur lequel l'application LiveScan est utilisée. Cet acronyme s'applique aussi aux opérateurs de CardScan. (I)
- Toutes les exigences cotées identifiées comme satisfaites ou seront satisfaites dans la proposition de l'entrepreneur deviennent des exigences obligatoires pour la version finale du ou des dactyloscopieuses électroniques / serveur SMTP-PAU à point d'accès unique. (I)
- Les termes «tableau des charges» et «une table des lois fédérales» sont synonymes.
 (I)
- 12. Les termes fournisseur, entrepreneur, et offrant sont synonymes. (I)
- 13. Un paramètre configurable signifie un paramètre qui peut être défini par un utilisateur autorisé qui modifie le comportement / le fonctionnement de l'EFCD sans exiger que l'application soit recompilée / reconstruite / recréée. Une fois le paramètre configurable modifié, le nouveau comportement / fonctionnement doit être automatique ou ne nécessite qu'un redémarrage. (I)

Bilinguisme 1.9

Introduction

- La solution LiveScan et CardScan de l'OCPN du fournisseur doit être réalisée en français canadien et en anglais canadien au niveau de l'interface utilisateur. (O)
- 2. Le fournisseur doit décrire la façon dont la langue est mise en œuvre sur le plan architectural dans sa solution. (C)
- Le français et l'anglais ne doivent pas apparaître à l'écran en même temps, à moins d'indication contraire dans le présent ÉB et ses documents d'accompagnement, mais les utilisateurs doivent ouvrir une session dans l'une ou l'autre de ces deux langues. (O)
- La solution LiveScan et CardScan de l'OCPN du fournisseur doit présenter une équivalence fonctionnelle dans les deux langues officielles (français canadien et anglais canadien), conformément aux normes du gouvernement fédéral canadien. La solution LiveScan et CardScan de l'OCPN doit respecter les lois et politiques suivantes: (O)
 - Document sur les langues officielles intitulé Loi sur les langues officielles à l'adresse (R.S.C., 1985, c. 31 (4th Supp.)) https://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/;
 - b. Document intitulé Politique concernant l'utilisation des langues officielles sur les réseaux informatiques à l'adresse https://www.tbs-sct.gc.ca/archives/hrpubs/ollo/uoletoc01-fra.asp.
- 5. Les raccourcis doivent tenir compte de la langue utilisée (par exemple, « N » pour « Next » devient « S » pour « Suivant »). (O)
- 6. Le logiciel doit respecter les usages canadiens en matière d'orthographe tant en français qu'en anglais (p. ex. « colour » plutôt que « color »). (O)
- La solution LiveScan et CardScan de l'OCPN doit permettre aux utilisateurs de choisir la langue d'affichage par défaut dans leur profil. (O)
- 8. Les fichiers d'aide EFCD doivent être en anglais canadien ou en français canadien selon la sélection de la langue de connexion. (O)
- La fonctionnalité de flux de travail EFCD doit être identique quelle que soit la langue sélectionnée. (O)
- 10. La solution LiveScan et CardScan de l'OCPN doit utiliser des codes courants indépendants des langues afin de s'assurer que la sélection d'une nouvelle description dans une valeur de tableau de codes pendant l'édition du fichier dans une langue permet l'aiustement automatiquement lorsque le fichier est consulté ou modifié dans l'autre langue. (O)
- 11. Les DCI de la section 1.6 (Normes de conformité et références) contiennent les valeurs de code applicables à chaque champ de saisie. (I)

21

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- 12. La solution LiveScan et CardScan de l'OCPN doit inclure une description en français et en anglais pour chaque valeur des tableaux de codes. (I)
- 13. La solution LiveScan et CardScan de l'OCPN doit afficher la description associée à une valeur de tableau de codes dans la langue sélectionnée par l'utilisateur. (O)
- 14. Les valeurs affichées à partir des tableaux de codes ne changent pas en fonction de la langue sélectionnée, mais la description connexe associée à la langue sélectionnée change en fonction de la langue. (O)
- Le fournisseur doit fournir les services de traduction pour l'écran principal, Français les écrans de flux de travail, les fichiers d'aide et les documents de documentation utilisateur/administrateur. (O)
- 16. Le fournisseur doit mettre à jour sa Français la documentation et les flux de travail traduits avec toutes les recommandations formulées par la GRC, en particulier pour s'assurer que le format des écrans d'interface utilisateur Français est acceptable. (O)
- 17. Le vendeur doit fournir tout matériel traduit dès que possible afin de permettre à la GRC d'examiner et de fournir des commentaires et des corrections. Le matériel doit être fourni au moins quinze (15) jours avant les essais afin de permettre au vendeur d'apporter des corrections avant les essais. (O)
- 18. Le logiciel EFCD doit prendre en charge les caractères accentués et spéciaux pour la saisie / l'affichage des données en français, dans les champs de données où cela est autorisé (par exemple, les étiquettes, les messages, les fichiers d'aide). (O)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

1.10 Sécurité Et Mises à Jour Du Système

- La transmission de données d'ITR est cotée Protégé B. Le fournisseur doit posséder l'expérience de l'exploitation et de la prise en charge de dispositifs dans un environnement Protégé B. Le système d'ITR ne permet que les connexions Protégé B avec des dispositifs externes tels que LiveScan et CardScan. (O)
- 2. Le logiciel et les documents livrables sont cotés Protégé A. Le fournisseur doit posséder l'expérience du traitement de documents livrables Protégé A. Tout échange de logiciels ou de documentation entre les sites de la GRC, du GC ou de l'APMC et les ressources externes du fournisseur doit se faire en toute sécurité et d'une manière acceptable pour le site de la GRC, du GC ou de l'APMC. (O)
- 3. Pour des raisons de sécurité, tout l'équipement fourni par le fournisseur doit se trouver physiquement dans les locaux de la GRC, du GC ou de l'APMC et être utilisé exclusivement par les ressources de la GRC, du GC ou de l'APMC ou, au besoin, par les ressources du fournisseur, dans lesdits locaux. Tous les sites certifiés pour utiliser un serveur SMTP à point d'accès unique, LiveScan ou CardScan auront une connexion sécurisée approuvée par la GRC pour les communications d'ITR. (O)
- 4. Le agence de la GRC, du GC ou de l'APMC fournira aux ressources du fournisseur l'accès, au besoin, aux installations nécessaires pour assurer le soutien des dispositifs achetés dans le cadre de la présente OCPN. Cela comprendra l'accès au réseau, à moins d'indication contraire dans l'entente de soutien, pour le soutien de tous les dispositifs de l'OCPN par le fournisseur pour le agence de la GRC, du GC ou de l'APMC à partir d'un seul emplacement physique en utilisant des capacités de connectivité d'accès à distance approuvées. Autrement dit, dans le cas des agences de la GRC, du GC ou de l'APMC, comprenant plusieurs dispositifs à prendre en charge dans le cadre de l'OCPN, le fournisseur sera en mesure de prendre en charge tous les dispositifs à partir d'un site physique de la GRC, du GC ou de l'APMC propre à la GRC, au GC ou à l'APMC, sauf si l'appareil nécessite un changement physique (p. ex, remplacement du disque dur)... (I)
- 5. Les fournisseur doivent pour effectuer les mises à jour, les mises à niveau et les corrections et installations logicielles sur GFE des dispositifs du fournisseur utilisant SCCM. Autrement dit, le fournisseur doit fournir à la GRC, au GC ou à l'APMC, des fichiers d'installation (p. ex. Batch, MSI) qui peuvent être utilisés pour mettre à jour ou installer automatiquement le logiciel dactyloscopieuses électroniques utilisant SCCM. (O)
- 6. Le soutien du fournisseur pour à la GRC, au GC ou à l'APMC sites qui ne peut utiliser SCCM doit être effectué à l'aide d'un outil de connectivité à distance approuvé par la GRC, le GC ou l'APMC (p. ex. PC Duo) pour accéder au dispositif et fournir du soutien directement sur l'appareil à distance. La GRC, le GC ou l'APMC fournira cette capacité d'accès au moyen de son dispositif (c.-à-d. un poste de travail). (O)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à

- 7. Les installations / mises à jour / mises à niveau / corrections dactyloscopieuses électroniques doivent être autorisées sans modification de la configuration du système d'exploitation Windows. Autrement dit, le personnel du support informatique ne doit pas être obligé de désactiver les fonctionnalités / applications du système d'exploitation (par exemple, Contrôle de compte d'utilisateur, Sauvegarde) afin de terminer les mises à jour / mises à niveau / corrections de dactyloscopieuses électroniques. (O)
- 8. La méthode préférée pour effectuer les mises à jour du tableau des charges dactyloscopieuses électroniques est via SCCM. Autrement dit, le fournisseur doit fournir à la GRC, au GC ou à l'APMC, des fichiers d'installation (p. ex. Batch, MSI) qui peuvent être utilisés pour mettre à jour ou installer automatiquement le table des frais dactyloscopieuses électroniques utilisant SCCM. (M)
- 9. Les fournisseur doivent fournir une autre méthode pour mettre à jour manuellement le tableau des frais pour les ministères / organismes qui n'utilisent pas le SCCM. (O)
- 10. Si le processus de mise à jour manuelle de la table de facturation est utilisé, il doit être aussi automatisé que possible afin de minimiser le nombre d'étapes et / ou de touches / clics de souris requis par le personnel informatique. La solution idéale est d'utiliser les mêmes fichiers d'installation ou similaires utilisés pour la mise à jour automatisée par SCCM. (C)
- 11. L' dactyloscopieuses électroniques du fournisseur doit être en mesure de fonctionner avec toutes ses capacités avec dactyloscopieuses électroniques installé avec les outils du ministère / agence pour gérer le périphérique (p. ex, IBM EndPoint Manager Client).
- 12. Le fournisseur doit obtenir et conserver les attestations de sécurité requises par le ministère en question, pour un minimum de deux (2) employés, ce qui permet au vendeur de fournir le soutien nécessaire aux dispositifs achetés dans le cadre de l'OCPN. L'incapacité d'obtenir ces attestations de sécurité empêchera le fournisseur de prendre en charge les dispositifs d'OCPN du ministère en question et pourrait faire en sorte que le fournisseur soit jugé non conforme, ce qui pourrait entraîner la résiliation du contrat. (O)

1.11 Contraintes

Introduction

- 1. La présente section établit les contraintes relatives à cet ÉB. (I)
- 2. La solution du fournisseur doit inclure l'option d'un soutien et d'une maintenance continue par le fournisseur. Entre d'autres termes, une fois l'achat effectué et après la période de garantie d'un (1) an, le ministère doit avoir la possibilité de demander au fournisseur de fournir le soutien et la maintenance des dispositifs d'OCPN achetés, tel qu'il est indiqué dans le présent ÉB et ses documents connexes. (O)
- 3. Toute modification apportée aux dispositifs disponibles tout au long de l'existence de l'OCPN et susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité du dispositif doit faire l'objet d'une EV par la SDSM de la GRC ou par un service désigné du GC ou de l'APMC. Les mises à jour logicielles et les mises à niveau logicielles simples ne nécessitent généralement pas d'EV. À sa discrétion exclusive, le GC détermine si une modification apportée à un dispositif affecte la sécurité du dispositif de sorte qu'une EV est justifiée. Le fournisseur sera responsable d'apporter les changements nécessaires pour réussir une EV. (O)
- 4. Le fournisseur doit informer la GRC de tout élément qui pourrait améliorer les solutions globales demandées dans le présent ÉB ou l'efficience de la mise en œuvre des solutions. La GRC assume la responsabilité exclusive de décider d'utiliser les suggestions présentées par le fournisseur. (I)

26

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

2. CONTEXTE

Contexte

2.1 **Généralités**

- 1. L'ITR est la solution utilisée par les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) pour maintenir le dépôt national des empreintes digitales des criminels, des réfugiés, des résidents temporaires (immigration) et des employés de la GRC. L'ITR prend en charge les transmissions des différents corps de polices, des ministères, des organismes assurant des services de triage sécurisés et des organes judiciaires internationaux aux fins de vérification des casiers judiciaires. L'ITR prend en charge le traitement complexe des empreintes latentes incriminées pour les employés du QG de la GRC et le personnel des principaux services de police du pays. L'ITR prend également en charge la réception de mises à jour de casiers judiciaires et de dossiers d'immigration. De plus, l'ITR permet d'effectuer des vérifications aux fins de l'immigration aux points d'entrée canadiens afin de vérifier l'identité d'une personne sollicitant l'entrée au Canada. (I)
- La GRC, le GC et les APMC ont déjà de nombreuses EFCD acquises par différents moyens qui fournissent actuellement des données au système d'ITR. Les composantes de ces EFCD peuvent être considérées comme de l'EFG dans le cadre de la présente DOC pour l'OCPN. Consulter l'annexe E pour obtenir des détails sur l'EFG. (I)
- 3. La figure 2-1 : Architecture générale EFCD/SMTP-PAU/SGD/DMS présente un aperçu général des modèles de connectivité typiques de LiveScan/CardScan/SMTP-PAU/SGD/DMS qui assurent la communication avec le système d'ITR. Il existe de nombreuses configurations possibles qui ne sont pas illustrées ci-dessous. (I)

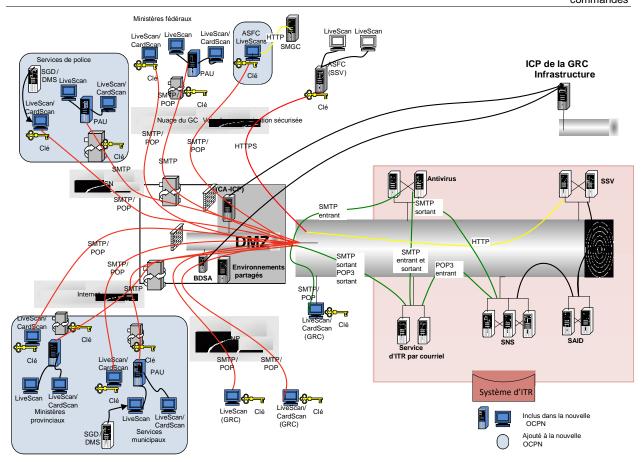


Figure 2-1: Architecture générale EFCD/SMTP-PAU/SGD/DMS

- 4. L'annexe A fournit des détails supplémentaires sur les architectures actuelles de la GRC, du GC et des APMC avec lesquelles les serveurs LiveScan/CardScan/SMTP-PAU doivent fonctionner. (O)
- 5. Voici une description générale des dispositifs applicables à l'OCPN qui sont illustrés dans le schéma général de l'architecture d'ITR actuelle : (I)
 - a. Dispositifs de transmission vers l'ITR:
 - Les serveurs CardScan, LiveScan et SMTP-PAU assurent la transmission vers le système d'ITR d'après les DCI-NIST des SPN pour les contributeurs externes. Ces dispositifs de transmission sont la propriété de la GRC, du GC et des APMC qui les utilisent.
 - Ces dispositifs assurent la transmission au système d'ITR à l'aide du protocole SMTP et reçoivent les réponses par les protocoles de communication par SMTP ou POP.
 - iii. Ces dispositifs sont situés partout au pays.
 - iv. Ces dispositifs sont connectés au moyen d'une connexion sécurisée établie entre le système d'ITR et l'organisme qui soumet des données.

Contexte

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

v. L'ASFC a une exigence particulière, soit d'accéder au SMGC à l'aide de LiveScan et CardScan afin que huit (8) champs soient remplis automatiquement pour les transactions LiveScan et CardScan. Cette fonction est aussi offerte aux autres organismes afin qu'ils puissent remplir les champs applicables. Consulter l'annexe A pour obtenir des détails supplémentaires sur l'architecture technique et l'annexe F pour des détails concernant les spécifications de l'interface LiveScan et CardScan. La GRC a déjà mis en place un système de remplacement (c.-à-d. Un substitut pour un système complet) qui peut être utilisé pour tester cette interface Livescan.

3. BESOIN

3.1 Généralités

- Les paragraphes suivants décrivent les exigences générales auxquelles les dispositifs visés par la DOC de l'OCPN doivent satisfaire. Les annexes jointes au présent ÉB fournissent une description détaillée des autres besoins auxquels satisfaire. (O)
- Le fournisseur doit fournir tous les logiciels, le matériel, les systèmes d'exploitation, les périphériques, les logiciels tiers, la configuration et tout autre élément requis pour élaborer des dispositifs prêts à la production et entièrement opérationnels qui fonctionnent comme indiqué dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- Le fournisseur doit utiliser les logiciels ou le matériel fournis par le gouvernement pour fournir des dispositifs prêts à la production et entièrement opérationnels qui fonctionnent comme indiqué dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (C)
- 4. Le fournisseur doit pouvoir réutiliser les logiciels ou le matériel fournis par le gouvernement qui sont mentionnés aux présentes. (O)
- Les EFCD et les serveurs SMTP-PAU doivent être en mesure de fonctionner efficacement avec des fonctionnalités / capacités installées et configurées telles que SecureDocs, Bit Locker ou tout autre logiciel de chiffrement approuvé par la GRC / GOC / CPMG et / ou DeviceGuard. (O)
- 6. Il est préférable que l'EFCD fournisse une indication visuelle à l'écran de l'état des périphériques connectés qui montre effectivement que le périphérique est prêt à être utilisé (par exemple, scanner, appareil photo, imprimante). (C)
- 7. Toutes les capacités EFCD et SMTP-SPOI du fournisseur, telles que les rapports pouvant être générés, les fonctions d'impression, ou toute autre fonctionnalité, doivent être disponibles et opérationnelles sur les EFCD fournis à la GRC / GOC / CPMG dans le cadre du contrat résultant de cette sollicitation, sans supplément Coût. Autrement dit, les capacités / fonctionnalités disponibles sur le serveur EFCD ou SMTP-SPOI du fournisseur, qu'il fasse partie du produit COTS ou qu'une fonction configurable doit être disponible pour les EFCD RCMP / GOC / CPMG. (C)

3.2 Éléments clés à livrer

- Les six (6) principaux éléments que le fournisseur doit livrer dans le cadre du présent ÉB sont les dispositifs LiveScan et CardScan, le SMTP-PAU, les kiosques renforcés, la conversion, le soutien et la maintenance de toutes les composantes visées par le présent ÉB et les documents qui l'accompagnent. (O)
- 2. En outre, le fournisseur doit assurer l'accès aux futurs dispositifs conformes à la présente OCPN (p. ex, tout appareil fournisseur capable de capturer des données biométriques et des données connexes). (O)
- 3. Les solutions du fournisseur doivent être compatibles avec l'architecture de la GRC, du GC ou de l'APMC. L'annexe A décrit l'architecture dans laquelle les solutions du fournisseur doivent fonctionner. (O)
- 4. Les solutions du fournisseur doivent assurer le soutien de toutes les composantes de l'architecture actuelle (annexe A). Cela signifie que l'architecture de réseau et de sécurité de la GRC, du GC ou de l'APMC ne doit pas être modifiée pour permettre l'utilisation d'une EFCD ou SMTP-PUI inefficace ou moins sécuritaire. (O)
- 5. Les EFCD proposées doivent remplacer les EFCD existantes ou il doit être possible de ne remplacer que certaines composantes des EFCD existantes comme le logiciel, le poste de travail ou l'écran. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter l'appendice J, Plan et critères d'évaluation, et l'annexe E de l'appendice A, Équipement fourni par le gouvernement. (O)
- 6. Au besoin, des éléments de l'architecture de sécurité de la GRC, du GC ou de l'APMC peuvent être expliqués, mais cela ne devrait pas être nécessaire. Cette architecture de sécurité additionnelle ne sera fournie que sur demande et qu'une fois qu'une entente de non-divulgation aura été signée par toute personne ayant besoin d'une séance d'information. Une séance d'information ne peut être donnée que dans les bureaux de la GRC, du GC ou de l'APMC. L'architecture de sécurité ne sera pas présentée dans cet ÉB. Seule une description générale de l'architecture de sécurité est incluse dans l'ÉB afin de s'assurer que le fournisseur dispose de suffisamment d'information pour déterminer s'il souhaite soumettre une proposition et s'il sera en mesure de satisfaire aux exigences. Tout fournisseur potentiel n'a qu'à connaître le niveau de l'architecture de sécurité établi aux présentes pour soumettre une proposition. (I)
- Les solutions du fournisseur doivent utiliser les ports mentionnés à l'annexe A et dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent pour communiquer avec le système d'ITR. (O)

- 8. Les solutions du fournisseur doivent utiliser les ports mentionnés à l'annexe A et dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent pour communiquer entre les EFCD et le SMTP-PAU. Si des dispositifs requièrent différents ports pour assurer la communication entre les EFCD et le SMTP-PAU, cela peut être considéré comme acceptable à condition que cette solution ne crée pas de vulnérabilité inacceptable pour la GRC, le GC ou l'APMC. L'utilisation de ports différents de ceux indiqués à l'annexe A doit être approuvée par la SDSM de la GRC avant la présentation de la soumission par le fournisseur, à défaut de quoi le fournisseur risque d'être déclaré non conforme. Seule la GRC peut déterminer si un volet de la solution proposée par l'entrepreneur crée une vulnérabilité. (O)
- 9. Le fournisseur doit aussi fournir une formation et un soutien continu pour les éléments clés, lorsque cela est nécessaire. (O)
- 10. De nombreuses composantes des EFCD (p. ex. postes de travail, serveurs, imprimantes, numériseurs, kiosques) ont été acquises récemment par la GRC, le GC et les APMC. Ces composantes sont considérées comme de l'EFG dans le cadre de la présente DOC de l'OCPN et elles sont énumérées à l'annexe E. (I)
- 11. Les EFCD doivent fonctionner avec le système d'exploitation Windows 10. (O)
- 12. Tous les coûts associés à la mise à niveau des serveurs ou des postes de travail EFG pour satisfaire aux exigences techniques, fonctionnelles ou de performance du présent ÉB relèveront exclusivement du fournisseur et doivent être mentionnés dans sa proposition. En outre, la proposition du fournisseur doit préciser l'EFG qui sera réutilisé avec les composantes du fournisseur et expliquer comment l'EFG sera réutilisé. (O)
- 13. Tous les serveurs ou postes de travail nouveaux ou modifiés doivent obtenir l'approbation de la GRC, du GC ou de l'APMC avant que le dispositif puisse être installé et utilisé sur le réseau de la GRC, du GC ou de l'APMC. (O)
- 14. Tous les serveurs Windows ou LiveScan et CardScan doivent être tenus à jour avec les dernières mises à jour du système d'exploitation, ainsi qu'avec les dernières fichiers DAT et politiques antivirus (AV). Pour tout serveur Windows, la maintenance des dernières mises à jour doit se faire par l'entremise de Windows Server Update Services (WSUS) automatisé et de McAfee ePolicy Orchestrator (ePo) de la GRC, du GC et des APMC, à moins que le service n'ait ni WSUS ni ePo. La solution du fournisseur doit faire la liaison avec les systèmes WSUS et ePo de la GRC, du GC et des APMC et traiter automatiquement les données provenant de ceux-ci. (O)
- 15. Tous les serveurs qui ne fonctionnent pas sous Windows doivent être décrits en détail afin de permettre au GC de déterminer la capacité de la solution à répondre à l'exigence de tenir à jour les serveurs en installant les plus récentes mises à jour du système d'exploitation, les fichiers DAT et les politiques AV les plus récents, ainsi que les procédures de soutien des mises à jour qui ne sont pas automatisées. (C)

- 16. Le fournisseur sera responsable du soutien et de la maintenance des nouvelles composantes ainsi que des composantes remplacées ou mises à jour de la solution du fournisseur. Par exemple, si le fournisseur remplace le logiciel LiveScan et CardScan existant sur un poste de travail, il sera responsable du soutien et de la maintenance du logiciel et la GRC, le GC ou l'APMC sera responsable du soutien et de la maintenance du matériel, sauf accord contraire avec le vendeur. (O)
- 17. Si le fournisseur ne peut pas remplacer le logiciel par le sien et fournir le soutien et la maintenance indiqués dans le présent DORS et les documents qui l'accompagnent, la GRC se réserve le droit de confier à l'unique source les demandes de maintenance et de changement (CR) en cours avec les précédentes. fournisseur afin de réduire les coûts. (O)
- 18. Si le fournisseur n'est pas disposé à remplacer le logiciel par le sien et à fournir le soutien et la maintenance indiqués dans le présent DORS et les documents qui l'accompagnent, la GRC se réserve le droit de recourir à un fournisseur exclusif pour les demandes de maintenance et de changement (CR) en cours. avec le vendeur précédent afin de réduire les coûts; et / ou peut juger le vendeur non conforme et résilier le contrat. (O)
- 19. La GRC, le GC ou l'APMC peut également demander au fournisseur d'assurer le soutien et l'entretien relativement à l'EFG, y compris la coordination des pièces de rechange ou des mises à niveau du matériel et du système d'exploitation au moyen d'une AT ou par le biais d'un plan de support et de maintenance adapté. (C)

3.2.1 LIVESCAN ET CARDSCAN

- Les dispositifs LiveScan et CardScan doivent fonctionner dans l'architecture actuelle et satisfaire aux exigences établies dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent, comme il est décrit à l'annexe A. (O)
- 2. Les dispositifs LiveScan et CardScan du fournisseur doivent : (O)
 - a. Dans le cas des dispositifs LiveScan, permettre l'impression au moyen des imprimantes certifiées par le FBI et générer les formulaires de dactyloscopie appropriés et conformes aux formats des formulaires inclus dans la pièce jointe A-1 présentée ci-après. Cela signifie que le dispositif LiveScan du fournisseur doit imprimer les données et les formulaires au moyen des imprimantes certifiées du FBI, le cas échéant.
 - Inclure un bloc de numérisation (pour le LiveScan) ou un numériseur à plat (pour le CardScan) pour numériser les empreintes digitales conformément aux exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent.
 - c. Dans le cas des dispositifs LiveScan, inclure une caméra pour prendre des photos, avec un système d'éclairage qui assure, conformément aux exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent (voir également l'annexe E ANSI NIST-ITL 1-2011 pour plus de détails).
 - d. Inclure tous les logiciels et le matériel requis pour assurer un fonctionnement conforme aux exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent.
 - e. Permettre l'impression sur une imprimante des résultats d'une recherche retournée par un dispositif LiveScan ou CardScan.
 - f. Inclure toute autre composante requise pour satisfaire pleinement aux exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent.
- 3. Le fournisseur devra fournir le logiciel nécessaire pour satisfaire à toutes les exigences relatives aux dispositifs LiveScan et CardScan énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent et configurer le dispositif LiveScan ou CardScan avec un système d'exploitation approuvé par la SDSM par suite d'une EV réalisée par la SDSM. (O)
- 4. Les logiciels LiveScan et CardScan du fournisseur doivent être identiques, ce qui exclut certaines différences permettant d'assurer la compatibilité du dispositif LiveScan avec un bloc de numérisation et celle du dispositif CardScan avec un numériseur à plat ou l'utilisation d'une caméra. (C)
- 5. Les dispositifs LiveScan et CardScan du fournisseur doivent assurer la communication avec le SGD et le DMS pour recevoir des photos et des données biographiques qui peuvent être utilisées par ces dispositifs pour transmettre des transactions conformes au DCI-NIST des SPN. (O)
- 6. Le traitement Livescan / Cardscan du vendeur des photos RMS / DMS et des données biographiques de l'Agence doit être une interface graphique efficace, efficace et simple à utiliser qui s'intègre parfaitement dans le flux de travail associé. (C)

- 7. Les formulaires imprimés du vendeur doivent correspondre aussi précisément que possible aux formulaires inclus dans la pièce jointe A 1 des présentes pour les TOT certifiés requis pour soumissionner. (O)
- 8. L'annexe B présente les exigences détaillées sur les dispositifs LiveScan et CardScan. (I)
- 9. Remarque : Le nom et la version des outils utilisés pour effectuer les EV seront fournis sur demande. (I)

3.2.2 SERVEURS SMTP À POINT D'ACCÈS UNIQUE (SMTP-PAU)

- La GRC n'autorise qu'une seule interface au système d'ITR par site d'un organisme. Si un organisme n'a qu'un seul dispositif LiveScan ou CardScan, ce dispositif peut être connecté au système d'ITR. Si un organisme possède plus d'un dispositif, la GRC exige que l'organisme installe un serveur SMTP-PAU. (I)
- 2. L'annexe B présente des exigences détaillées qui s'appliquent également au serveur SMTP-PAU. (I)
- 3. Le serveur SMTP-PAU doit prendre en charge les transactions des dispositifs LiveScan de multiples organismes ou d'une combinaison de dispositifs LiveScan et CardScan sur le système d'ITR. Le serveur SMTP-PAU doit aussi transmettre les transactions de réponse reçues du système d'ITR au dispositif LiveScan ou CardScan de l'organisme qui est à l'origine de cette transaction. (O)
- 4. Le service de courriel SMTP-PAU doit être en mesure d'enregistrer tous les courriels SMTP-PAU existants, lors du remplacement du SMTP-PAU, dans un format lisible commun (p. ex. Adobe) pour conserver l'historique des courriels si la solution du fournisseur fait en sorte que le serveur SMTP-PAU du fournisseur ne permet plus d'utiliser le service de courriel SMTP-PAU. (O)
- Le fournisseur doit être en mesure d'exporter toutes les données du serveur SMTP-PAU du fournisseur dans un format lisible (feuille de calcul Excel, PDF ou format courant) pour conserver les données historiques si le serveur SMTP-PAU est remplacé ultérieurement. (O)
- 6. Le serveur SMTP-PAU doit être une composante de gestion de dossiers de transactions qui administrera toutes les transactions reçues des dispositifs LiveScan et CardScan de l'organisme ainsi que les transactions de réponse du système d'ITR. (O)
- 7. Le fournisseur devra fournir le logiciel nécessaire pour satisfaire à toutes les exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent et configurer les serveurs SMTP-PAU avec un système d'exploitation approuvé par la SDSM par suite d'une EV réalisée par la SDSM. (O)

Nº du SGDDI 45326v3C ⊚(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

36

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

KIOSQUES RENFORCÉS 3.2.3

- Le fournisseur doit fournir des kiosques renforcés qui satisfont aux exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- Les kiosques renforcés sont utilisés pour les opérations LiveScan effectuées hors des bureaux. (I)
- Les kiosques renforcés doivent satisfaire à toutes les exigences relatives aux dispositifs LiveScan installés et configurés dans le kiosque. (O)
- La solution de kiosques LiveScan autonome du fournisseur doit comprendre une armoire de protection approuvée par l'Association canadienne de normalisation (CSA) et Underwriters Laboratories of Canada (ULC) CAN/CSA-C22.2 NO. 60950-1-07 (R2016). (O)
- Les kiosques renforcés du fournisseur doivent être équipés de suffisamment de ventilateur (s) électrique (s) pour évacuer l'air du boîtier de l'armoire afin d'empêcher tout équipement de surchauffer et de tomber en panne. (O)
- Les kiosques renforcés du fournisseur doivent être verrouillables et avoir fait leurs preuves en matière de fonctionnement en toute sécurité dans une zone publique contrôlée qui sécurise tous les composants pour les empêcher d'être facilement retirés.
- 7. Les spécifications détaillées du kiosque LiveScan sont incluses à l'annexe B (exigences techniques détaillées pour les EFCD). (I)
- L'SDSM de la GRC doit certifier tout nouveau cabinet kiosque robuste (c.-à-d. non utilisé auparavant dans la GRC, le GC ou l'APMC) pour s'assurer qu'il satisfait aux exigences du GC avant qu'il puisse être utilisé dans l'environnement de production. (O)

Nº du SGDDI 45326v3C

3.2.4 SOUTIEN ET MAINTENANCE

- L'annexe C décrit en détail les exigences relatives au soutien et à la maintenance applicables à toutes les composantes visées par le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- Les services de soutien et de maintenance doivent inclure la maintenance préventive sur place, le soutien correctif matériel et logiciel ainsi que le soutien en ligne ou par téléphone pour tout le matériel et tous les logiciels fournis pour les EFCD et les serveurs SMTP-PAU. (O)
- 3. Les services de soutien et de maintenance doivent inclure les mises à niveau logicielles des applications des EFCD et des SMTP-PAU. (O)
- 4. Les services de soutien et de maintenance doivent être fournis pendant toute la période de garantie. (O)
- 5. Les services de soutien et de maintenance doivent inclure : (O)
 - a. un centre d'appel ouvert de 7 h à 20 h (heure normale de l'Est), du lundi au vendredi;
 - b. une ligne de soutien téléphonique de type « 1-800 »;
 - c. si le centre de soutien à la clientèle n'est pas en mesure de régler le problème, le niveau de soutien suivant prendra en charge le site dans un délai d'une heure suivant l'appel initial;
 - d. un délai d'intervention de vingt-quatre (24) heures suivant l'appel de signalement du problème pour corriger le problème sur place si le site est situé à dans ou plus de 160 kilomètres d'un aéroport desservi par de grandes compagnies aériennes commerciales;
 - e. la réparation régulière ou le remplacement de pièces défectueuses ainsi que les mises à niveau et la maintenance des logiciels;
 - f. le site touché doit être de nouveau opérationnel dans un délai de quarantehuit (48) heures suivant l'appel de signalement du problème si le site est situé à 160 kilomètres ou moins d'un aéroport desservi par de grandes compagnies aériennes commerciales;
 - g. le site touché doit être de nouveau opérationnel dans un délai de soixantedouze (72) heures suivant l'appel de signalement du problème si le site est situé à plus de 160 kilomètres d'un aéroport desservi par de grandes compagnies aériennes commerciales;
 - h. des services de soutien à la clientèle et de soutien technique sur le terrain en anglais et en français.

3.2.5 **FORMATION**

- Le fournisseur doit donner une formation sur tous les aspects liés à l'utilisation de ses solutions. (O)
- Le fournisseur doit faire en sorte que les formateurs qu'il chargera de l'évaluation possèdent l'expérience et les compétences requises. (C)
- Le vendeur doit avoir un quide de formation sur les EFCD bien organisé et présentant un plan de formation efficace et efficient qui garantira que les utilisateurs et les administrateurs peuvent facilement comprendre toutes les capacités de l'EFCD. (C)
- 4. Le fournisseur doit être en mesure de fournir une session de formation pour les UOL. les AOL et / ou le serveur SMTP-PAU à chaque site de commande subséquente au Canada, au besoin. (O)
- Le vendeur doit préparer et soumettre à l'examen et à l'approbation / modification de la GRC une ébauche de plan de formation. (O)
- Le plan de formation doit expliquer clairement comment l'approche de formation du fournisseur se traduira par une formation efficace et efficiente pour les utilisateurs. (C)
- Le plan de formation doit utiliser l'approche de formation des formateurs. (O)
- Le plan de formation doit inclure des informations sur la portée, la durée et toutes les informations disponibles sur tout matériel imprimé, vidéos et aides à la formation en ligne qui seront fournis. (O)
- 9. Le fournisseur doit modifier le plan de formation en fonction des commentaires de la GRC, au besoin. (O)
- 10. Le vendeur doit fournir les manuels d'utilisation UOL et AOL requis pour le serveur Livescan, Cardscan, SMTP-PAU et pour tous les logiciels associés 10 jours ouvrables avant le début prévu de la formation en version papier (hard) et / ou soft (format PDF)) copie en anglais et en français basée sur la commande subséquente. (O)
- 11. Le vendeur doit fournir au moins une demi-journée (1/2) de formation AOL pour un maximum de quatre (4) personnes, et une demi (1/2) journée de formation UOL pour un maximum de quatre (4) personnes. (O)
- 12. Le vendeur doit fournir des manuels d'utilisation sur papier et / ou électronique en anglais ou en français selon les directives de l'agence commande subséguente. (O)
- 13. Le formateur du vendeur doit parler couramment l'anglais ou le français, selon les directives de l'émetteur / de l'autorité responsable de la commande subséquente. (O)

CONFORMITÉ DES FUTURS DISPOSITIFS DU FOURNISSEUR 3.2.6

Le fournisseur doit fournir, dans le cadre de l'OCPN subséguente, tous les dispositifs accrédités conformément à un DCI-NIST des SPN pendant toute la durée du contrat (p. ex. numériseur d'empreintes digitales portatif). (O)

38

Nº du SGDDI 45326v3C

- 2. Ces futurs dispositifs doivent être fournis au prix accordé au meilleur client, soit la GRC, le GC et les APMC. (O)
- 3. Le prix exact de ces futurs dispositifs sera déterminé avec SPAC. (I)
- 4. Tout futur dispositif qui ne serait pas disponible sur le marché (p. ex. numériseur d'empreintes digitales portatif) et qui est en cours d'accréditation, ou pourrait être d'accréditation, par la GRC doit être identifié. (C)

3.3 Matériel et logiciel

- Tout matériel proposé par le fournisseur n'étant pas fourni par le gouvernement doit satisfaire aux exigences indiquées dans la présente sous-section et ses sous-sections, ainsi qu'à toutes les autres exigences énoncées dans le présent ÉB et dans les documents connexes. (O)
- 2. La présente sous-section portant sur le matériel comprend selon les catégories suivantes : (I)
 - a. postes de travail des EFCD;
 - b. ordinateurs portatifs des EFCD;
 - c. serveurs SMTP-PAU;
 - d. blocs de numérisation;
 - e. numériseurs à plat;
 - f. imprimantes;
 - g. écrans tactiles;
 - h. caméras;
 - i. logiciels.
- 3. Afin de satisfaire aux exigences ci-dessous relatives à l'équipement et aux logiciels, le fournisseur doit fournir avec sa solution une description de l'équipement et des logiciels utilisés, ainsi que de leurs interactions avec les différentes composantes (p. ex. LiveScan, CardScan, serveurs SMTP à point d'accès unique), y compris, au minimum, pour chacune des composantes matérielles et logicielles proposées pour cette OCPN : (O)
 - a. la marque, le modèle et le numéro de version de l'article;
 - b. la conformité au DCI-NIST des SPN;
 - c. la conformité aux normes ANSI/NIST et à toute autre norme;
 - d. les certifications et les classements de l'article;
 - e. la personnalisation requise;
 - f. les critères et les capacités de performance recommandés et minimaux;
 - g. les interfaces électroniques internes et externes;
 - les services de sécurité mis en œuvre.
- 4. Tout le matériel proposé par le fournisseur doit satisfaire aux spécifications électriques de la GRC, du GC et des gouvernements provinciaux et municipaux du Canada, y compris la tension, l'intensité, la prise de courant, ainsi que les exigences de certification de la CSA et d'ULC. (O)

3.3.1 POSTES DE TRAVAIL DES EFCD

- Les postes de travail des EFCD du fournisseur doivent satisfaire à toutes les exigences relatives aux dispositifs LiveScan et CardScan énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- 2. Les postes de travail des EFCD du fournisseur doivent être conçus de façon à ce que tous les composantes requises (p. ex. écran, imprimante, souris, bloc de numérisation) puissent être connectées et former une EFCD entièrement fonctionnelle qui satisfait à toutes les exigences relatives aux dispositifs LiveScan et CardScan énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- 3. Les spécifications détaillées pour les postes de travail des EFCD du fournisseur sont présentées à l'annexe B (exigences techniques détaillées pour les EFCD). (O)

3.3.2 ORDINATEURS PORTATIFS DES EFCD

- Les ordinateurs portatifs des EFCD du fournisseur doivent satisfaire à toutes les exigences relatives aux dispositifs LiveScan et CardScan énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- 2. Les ordinateurs portatifs des EFCD du fournisseur doivent être conçus de façon à ce que toutes les composantes requises (p. ex. imprimante, souris, bloc de numérisation) puissent être connectées et former une EFCD entièrement fonctionnelle qui satisfait à toutes les exigences relatives aux dispositifs LiveScan et CardScan énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- Les spécifications détaillées des ordinateurs portatifs pour les postes de travail des EFCD du fournisseur sont présentées à l'annexe B (exigences techniques détaillées pour les EFCD). (O)

3.3.3 SERVEURS SMTP-PAU

- Les serveurs SMTP-PAU du fournisseur doivent satisfaire à toutes les exigences relatives aux serveurs SMTP-PAU énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- Les serveurs SMTP-PAU du fournisseur doivent assurer toute la connectivité requise (p. ex. connexion au réseau, communication avec les dispositifs LiveScan et CardScan, communication avec le système d'ITR) pour créer des serveurs SMTP-PAU entièrement fonctionnels qui satisfont à toutes les exigences relatives aux serveurs SMTP-PAU énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- 3. Les serveurs SMTP-PAU du fournisseur doivent comprendre un service de courriel SMTP qui assure la communication avec le système d'ITR et avec les dispositifs LiveScan et CardScan de l'organisme, le cas échéant. (O)
- 4. Tous les serveurs SMTP-PAU du fournisseur doivent soutenir le protocole de synchronisation de réseau (NTP) afin de synchroniser l'horloge au moyen des dispositifs réseau de la GRC, de SPC, du GC et des APMC. (O)
- 5. Les serveurs SMTP-PAU du fournisseur doivent soutenir le signalement par protocole SNMP pour la solution de surveillance des systèmes de la GRC, de SPC, du GC ou des APMC. Le signalement par protocole SNMP doit comprendre des capacités de surveillance automatisée (au niveau du système, du matériel et des applications logicielles) qui génèrent des alertes SNMP lorsque des défaillances SNMP matérielles ou logicielles sont détectées. Le signalement par protocole SNMP doit au moins comprendre les défaillances touchant l'utilisation de la mémoire, l'utilisation de l'UC, l'utilisation du disque, les processus clés et le matériel. (O)
- 6. Les capacités de signalement par protocole SNMP seront déterminées pour chaque acquisition liée à l'OCPN. (I)
- 7. Les serveurs SMTP-PAU du fournisseur doivent soutenir les capacités de disponibilité élevée à l'appui changement au sein d'un site. (O)
- 8. Les capacités de disponibilité élevée seront déterminées pour chaque acquisition liée à l'OCPN. (I)
- Les spécifications détaillées du serveur SMTP-PAU auxquelles doivent satisfaire les postes de travail des EFCD proposés par le fournisseur sont incluses à l'annexe B (exigences techniques détaillées pour les EFCD). (O)

3.3.4 BLOCS DE NUMÉRISATION

- 1. Les blocs de numérisation doivent être capables de saisir : (O)
 - a. des empreintes décadactylaires roulées;
 - b. des empreintes décadactylaires plaquées;
 - c. des empreintes palmaires (écrivains supérieurs, inférieurs);

- d. des images d'identification plaquées.
- 2. Au moins un blocs de numérisation doivent permettre de saisir des empreintes à 500 et / ou 1000 pixels par pouce. (O)
- 3. Les empreintes digitales capturées à 1000ppi doivent être sous-échantillonnées à 500ppi avant d'être incluses dans le paquet NIST envoyé à RTID. (O)
- 4. Des exigences détaillées supplémentaires sur les blocs de numérisation pour chaque type de dispositif LiveScan sont présentées à l'annexe B. (I)

3.3.5 NUMÉRISEURS À PLAT

- Les numériseurs à plat doivent être certifiés par le FBI et satisfaire aux exigences de numérisation énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- 2. Les numériseurs à plat fournis avec les dispositifs CardScan doivent au moins être conformes aux normes de qualité d'image de l'appendice F du document *FBI Electronic Biometric Transmission Specifications*, version 10 ou plus récente. (O)
- Les numériseurs à plat doivent soutenir toutes les capacités de numérisation requises pour satisfaire à toutes les exigences de numérisation papier pour les dispositifs CardScan. (O)
- 4. Des exigences détaillées supplémentaires sur les numériseurs à plat pour les dispositifs CardScan sont présentées à l'annexe B. (I)

3.3.6 IMPRIMANTES

- La solution du fournisseur doit prendre en charge à la fois les imprimantes certifiées FBI et les imprimantes non certifiées FBI pour prendre en charge les exigences d'impression comme indiqué dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (M)
- Les imprimantes comprises doivent au moins être conformes aux normes de qualité d'image de l'appendice F du document FBI Electronic Biometric Transmission Specifications, version 10 ou plus récente (en ce qui concerne les imprimantes, les stations d'affichage et les numériseurs d'empreintes latentes et d'empreintes décadactylaires). (O)
- 3. Les imprimantes fournies dans le cadre de l'OCPN doivent comprendre une fonction d'étalonnage. (O)
- Des exigences détaillées supplémentaires sur les imprimantes sont présentées à l'annexe B. (I)

3.3.7 ÉCRANS TACTILES

- Les dispositifs de bureau autonomes LiveScan et CardScan doivent comporter un écran tactile qui permet à l'UOL de faire des sélections à l'écran en touchant des icônes ou des champs affichés à l'écran plutôt que d'utiliser une souris ou un clavier. (O)
- 2. L'écran tactile doit être un écran plat tactile d'au moins 24 pouces avec une résolution maximale de 1920 x 1200 et un rapport largeur/hauteur de 16:10 (8:5) ou alternativement un moniteur à écran tactile à écran plat de 19 pouces avec une résolution maximale de 1280 x 1024 avec un rapport d'aspect de 4: 3 sur demande lors de la commande. (O)
- 3. Les exigences supplémentaires sont présentées à l'annexe B de l'appendice A (exigences techniques détaillées pour les EFCD). (I)

3.3.8 CAMÉRAS — EXIGENCES RELATIVES AUX IMAGES FACIALES

- Les caméras et les logiciels connexes doivent prendre en charge la fonctionnalité de saisie d'images faciales pour tous les dispositifs LiveScan (p. ex. autonomes, bureautiques et portables) inclus dans cet ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- Les caméras et les logiciels connexes doivent utiliser les images faciales saisies pour créer un enregistrement de type 10 (image faciale) utilisé pour créer des transactions conformes au DCI-NIST des SPN, comme cela est défini dans les DCI-NIST des SPN. (O)
- 3. Les caméras et les logiciels connexes doivent offrir une capacité de saisie d'images faciales satisfaisant aux exigences suivantes : (O)
 - a. L'UOL doit pouvoir activer la caméra en une seule action (p. ex. cliquer sur un bouton à l'aide de la souris) et la caméra doit s'activer automatiquement au besoin.
 - b. L'appareil de saisie des images faciales doit être une caméra numérique.
 - La caméra doit être connectée à un système LiveScan de bureau ou portatif au moyen d'un câble d'extension USB d'au moins trois (3) mètres de long.
 - d. La caméra du système LiveScan de bureau ou portatif doit être montée sur un trépied télescopique et repliable pleinement ajustable d'une hauteur maximale de cinq (5) pieds.
 - e. La caméra du système LiveScan de bureau ou portatif doit être alimentée par une source d'alimentation externe ou autonome (prise de courant de 110 volts).
 - f. La source d'alimentation de la caméra du système LiveScan autonome doit se trouver dans l'armoire de protection.
 - g. Le système de kiosque renforcé doit inclure un arrière-plan gris réfléchissant à 18 % avec un dispositif de montage mural sécurisé et dont les dimensions doivent permettre de prendre une image verticale de la tête et des épaules du sujet et cacher l'environnement qui se trouve derrière lui.
 - h. Le système LiveScan de bureau doit inclure un arrière-plan gris réfléchissant à 18 % autoportant dont les dimensions doivent permettre de prendre une image verticale de la tête et des épaules du sujet et cacher l'environnement qui se trouve derrière lui.
 - i. La caméra LiveScan doit comporter :
 - i. une fonction de recherche automatique du visage;
 - ii. une fonction de cadrage automatique, c'est visuel;
 - iii. une fonction de mise au point automatique.
 - j. La caméra LiveScan doit avoir une fonction d'équilibrage automatique du blanc.

- k. La caméra LiveScan doit avoir une fonction de réduction des yeux rouges.
- I. L'application LiveScan doit permettre à l'UOL de saisir l'image faciale pendant le processus d'inscription.
- m. L'application LiveScan doit obliger l'UOL à saisir l'image faciale lorsque le flux des travaux l'exige.
- L'application LiveScan doit afficher l'image faciale à l'écran lorsqu'elle est sélectionnée.
- o. L'application LiveScan doit permettre à l'UOL de saisir l'image faciale en une seule action (p. ex. cliquer sur un bouton à l'aide de la souris, écran tactile).
- L'application LiveScan doit permettre à l'UOL d'effectuer plusieurs saisies de l'image faciale.
- q. L'application LiveScan doit saisir et enregistrer :
 - i. 0 à 1 pose frontale du visage complet pour une transaction MAP;
 - ii. 0 à 3 poses faciales pour une transaction CARY ou REF (c.-à-d. pose frontale du visage complet, profil gauche, droit ou de biais);
 - iii. 0 à 3 poses faciales pour une transaction CARN

 (conservée localement sur le système LiveScan seulement ou pour utilisation sur des systèmes connexes de l'organisme ne doit pas faire partie du paquet NIST);
 - iv. 1 à 3 pose faciale pour une transaction IMM (conservée localement sur le système LiveScan seulement ou pour utilisation sur des systèmes connexes de l'organisme – ne doit pas faire partie du paquet NIST).
- L'application LiveScan doit présenter à l'UOL la dernière image faciale saisie sur l'écran.
- s. L'application LiveScan doit afficher clairement à l'écran la pose saisie par l'UOL.
- t. L'application LiveScan doit permettre à l'UOL d'enregistrer une ou plusieurs images faciales.
- u. Le capteur d'imagerie de l'appareil photo ne doit être actif que pendant l'étape de capture photo.
- L'application LiveScan doit enregistrer les images faciales sous forme d'enregistrements de type 10 comme requis dans les transactions NPS-NIST-ICD et les stocker également dans un dossier sur le Livescan ou un support de stockage désigné en format JPEG.

- w. L'application LiveScan doit stocker les images faciales d'origine (c'est-à-dire pas de l'image dans le paquet NIST) dans un dossier configurable sur le Livescan ou un support de stockage désigné, avec un format de nom de fichier de [Nom].[DCN].[numéro d'imag].jpeg, au format JPEG pour un futur rappel, exportation ou impression.
- L'application LiveScan doit permettre à l'UOL d'envoyer une image faciale sélectionnée à une imprimante lors de sa saisie.
- L'application LiveScan doit permettre de rappeler une transaction par DCN ou TCN et offrir à l'UOL l'option de voir images faciales.
- z. L'application LiveScan doit permettre à l'UOL d'envoyer images faciales sous forme de tâche d'impression en sélectionnant une fonction d'impression en une étape ou en cliquant sur un bouton.
- aa. L'application LiveScan doit permettre à l'UOL d'exporter l'image faciale en format JPEG sur un support externe.

bb.

4. Il devrait y avoir un indicateur de centrage automatique du visage sur la capture faciale pour faciliter l'utilisation. (C)

3.3.9 LOGICIELS

- 1. Le fournisseur doit fournir les licences et le soutien pour tous les produits logiciels non fournis par le gouvernement. Le fournisseur est également responsable des mises à jour et des changements appliqués aux logiciels fournis par le gouvernement conformément à la section 4.6, Précisions relatives à l'EFG, et aux dispositions décrites tout au long du présent EDT et des documents connexes. La proposition du fournisseur doit expliquer la façon dont chaque logiciel sera utilisé par la solution de renouvellement du SAID afin de satisfaire aux exigences décrites dans le présent ÉB et dans les documents connexes. (O)
- 2. Le logiciel commercial fourni dans le cadre de l'OCPN doit être adapté à la solution. En d'autres mots, le fournisseur ne devrait pas fournir de produits standards de bureautique (par exemple, logiciel de messagerie, de traitement de texte et de feuilles de calcul), car la GRC, le GC et les APMC ont déjà négocié les licences de sa suite de produits de bureautique standards. (I)
- 3. En outre, la GRC, le GC et les APMC possèdent des licences pour les autres logiciels utilisés dans le cadre des autres activités opérationnelles présentées dans l'ÉB et dans les documents connexes (p. ex, Logiciel client McAfee, WSUS, SCCM). (I)
- 4. Le vendeur doit accepter que la GRC / GC / CPMG puisse avoir un logiciel d'application supplémentaire qui s'exécute sur le Livescan / Cardscan (par exemple le système de réservation) et que la GRC / GC / CPMGs s'assurera que le logiciel fonctionnera sans affecter le fonctionnement de Livescan / Cardscan. (O)

ApproCHE D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

4. APPROCHE D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN

4.1 Objet

- 1. La présente section donne un aperçu de l'approche qui sera utilisée pour approuver les dispositifs de l'OCPN après l'attribution du contrat. (I)
- 2. La présente section décrit également le processus d'approbation et de recertification pour les fonctions de charge et d'efficacité civile qui peuvent ne pas être disponibles lors de l'approbation initiale des dispositifs de l'OCPN. (I)

4.2 Modification de dispositifs certifiés

- 1. Les EFCD du fournisseur ont déjà été certifiées conformes au DCI 1.7.8, rév. 1.6, pour la configuration et le système d'exploitation du fournisseur. Toutefois, les EFCD de l'OCPN doivent être approuvées et recertifiées, si nécessaire, pour la configuration et le système d'exploitation approuvés par la GRC, le GC ou l'APMC. Ce processus approuvées et recertifiées peut faire partie d'un processus de libération. (I)
- 2. Le fournisseur doit apporter tous les changements requis pour satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent, lesquelles n'étaient pas respectées par les EFCD du fournisseur certifiées conformes au DCI 1.7.8, rév. 1.6, y compris les exigences cotées identifiées comme satisfaites ou seront satisfaites dans la proposition de l'entrepreneur. (O)
- 3. Le fournisseur doit apporter tous les changements requis pour satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent pour les serveurs SMTP-PAU du DCI du fournisseur. (O)
- 4. Le fournisseur doit installer son logiciel et les EFCD du fournisseur sur le système d'exploitation approuvé de la GRC, du GC ou de l'APMC et faire en sorte de satisfaire à toutes les exigences de la présente ÉB et des documents qui l'accompagnent. (O)
- 5. Le fournisseur doit configurer ses EFCD pour qu'elles appuient les mises à jour automatiques de Windows Server Update Services (WSUS) de la GRC, du GC et des APMC. Les EFCD du fournisseur doivent satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent relatives à la configuration de WSUS de la GRC, du GC et des APMC. (O)
- 6. Le fournisseur doit configurer les EFCD du fournisseur pour qu'elles soient compatibles avec le logiciel ePo de McAfee de la GRC, du GC et des APMC ou un autre logiciel antivirus si McAfee n'est pas utilisé. Les EFCD du fournisseur doivent satisfaire à toutes les exigences du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent tout en recevant les mises à jour ePo fondées, ou un autre logiciel antivirus si McAfee n'est pas utilisé, sur la configuration de la GRC, du GC et des APMC. (O)
- 7. Le fournisseur doit satisfaire aux cinq (5) exigences susmentionnées (points 2 à 6) pour qu'il soit possible de lancer le test d'acceptation et de recertification de la GRC dans un délai de six (6) mois suivant l'attribution du contrat. (O)

Nº du SGDDI 45326v3C ©(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada **ApproCHE** D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- 8. Le fournisseur doit satisfaire aux cinq (5) exigences susmentionnées (points 2 à 6) le plus rapidement possible pour lancer le test d'acceptation et de recertification de la GRC dans les plus brefs délais. (C)
- 9. Si les EFCD du fournisseur ne fonctionnent pas comme prévu, compte tenu des règles ePo de la GRC, du GC ou de l'APMC, ces règles peuvent être modifiées par la GRC, le GC ou l'APMC. Le cas échéant, il est possible d'établir un ensemble de règles distinct pour les EFCD. Il est préférable que les EFCD du fournisseur fonctionnent déjà avec ePo et WSUS. (C)

4.3 D'acceptation et recertification des EFCD

- Après avoir effectué les mises à jour nécessaires pour satisfaire à toutes les exigences de la présente DOC et des documents qui l'accompagnent, les EFCD du fournisseur seront soumises à un test d'acceptation et de recertification. Ce test de recertification/acceptation peut faire partie d'un processus de libération. (I)
- 2. Essentiellement, le processus de certification sera repris et tous les essais exigés par la GRC seront effectués pour confirmer que les EFCD satisfont à toutes les exigences de l'ÉB et des documents qui l'accompagnent par suite des changements apportés. Le nombre d'essais effectués sera déterminé en fonction du nombre de modifications apportées par le fournisseur afin de satisfaire aux exigences. (I)
- 3. La solution du fournisseur doit réussir les tests d'acceptation et la recertification de la GRC avec toutes les modifications requises terminées. (M)
- 4. Si la solution du fournisseur permettait de réutiliser des composantes d'EFG, ce test d'acceptation et de recertification sera également utilisé pour s'assurer que toutes les exigences de l'ÉB et des documents qui l'accompagnent sont respectées en ce qui a trait à la solution du fournisseur mise en œuvre sur de l'EFG. (I)
- 5. La solution du fournisseur doit réussir les tests d'acceptation et la recertification de la GRC avec toutes les modifications requises complétées avec le GFE réutilisé. (M)
- 6. Il est laissé à la seule discrétion de la GRC, du GC ou de l'APMC de déterminer la nature, le moment, le lieu et l'approche d'essai des EFCD pour confirmer si elles satisfont aux exigences de l'ÉB et des documents qui l'accompagnent. Cet essai sera effectué dans des installations sécurisées du GC selon les données traitées. (I)
- Si l'EFCD du fournisseur ne peut être approuvée ou recertifiée et qu'elle réussit l'EV de la SDSM, elle sera considérée comme non conforme et elle ne sera pas incluse dans la liste des dispositifs approuvés de l'OCPN. (I)
- 8. Si les EFCD du fournisseur ne peuvent être approuvées ou recertifiées et qu'elles réussissent l'EV de la SDSM, le fournisseur peut être considéré non conforme, le contrat peut être résilié et le prochain fournisseur le plus qualifié peut être considéré pour l'OCPN de l'OCPN. (I)
- 9. Toutes les défectuosités relevées par la GRC dans le cadre de ce processus d'approbation ou de recertification doivent être corrigées par le fournisseur le plus rapidement possible et il doit faire appel à des ressources expérimentées. (O)

Nº du SGDDI 45326v3C ⊚(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada ApproCHE D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

4.4 Disponibilité pour l'approvisionnement dans le cadre de l'OCPN

Une fois que les EFCD ont été approuvées ou recertifiées par la GRC, elles seront disponibles pour l'approvisionnement ou la mise à niveau pour tous les services de la GRC, du GC et des APMC. (I)

4.5 Nouvel essai pour les fonctions de charge et d'efficacité civile

- Une fois que les fonctions de charge et d'efficacité civile sont accessibles dans le système d'ITR, les EFCD seront remises à l'essai avec le système d'ITR pour vérifier si toutes les fonctions fonctionnent comme prévu. En d'autres termes, les paramètres configurables seront réglés de manière à activer les fonctions de charge et d'efficacité civile pour permettre à ces fonctions d'être mises à l'essai avec le système d'ITR. Le personnel de la GRC procèdera à de nouveaux essais afin de tester en profondeur tous les aspects de ces fonctions. (I)
- Toutes les fonctions de charge et d'efficacité civile qui ne satisfont pas aux exigences pourraient être et sont considérées comme des défectuosités doit être corrigées par le fournisseur sans frais supplémentaires pour la GRC, du GC et des APMC. (O)
- Une fois que les EFCD ont été soumises à un nouvel essai relatif aux fonctions de charge et d'efficacité civile et qu'elles ont été approuvées ou recertifiées par la GRC, les organismes concernés seront avisés que ces fonctions peuvent être intégrées à l'environnement de production. (I)

Nº du SGDDI 45326v3C

51

ApproCHE D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

4.6 Précisions relatives à l'EFG

- Les sous-sections suivantes précisent la division des responsabilités entre la GRC, le GC et les APMC et le fournisseur en ce qui concerne l'EFG. Les exigences spécifiques sont indiquées tout au long de l'ÉB et de ses documents d'accompagnement : (I)
 - a. Postes de travail fournis par le gouvernement
 - i. Les postes de travail fournis par le gouvernement sont actuellement configurés sous Windows 7. Le coût de la licence requise pour la mise à niveau de ces postes de travail à Windows 10, si cela est nécessaire, sera assumé par la GRC, le GC ou l'APMC, sauf indication contraire de la GRC, du GC ou de l'APMC dans un contrat d'approvisionnement.
 - ii. Toutes les composantes (p. ex. numériseurs à plat, blocs de numérisation, armoires de kiosques) de l'EFG peuvent être utilisées par le fournisseur.
 - iii. Le contrat de maintenance du matériel pour les postes de travail fournis par le gouvernement sera fourni par la GRC, le GC ou l'APMC, sauf indication contraire de la GRC, du GC ou de l'APMC dans un contrat d'approvisionnement découlant de l'OCPN.
 - iv. Les modifications de l'EFG qui augmentent le coût de la maintenance seront précisées par la GRC, le GC ou l'APMC dans un contrat d'approvisionnement découlant de l'OCPN.
 - v. Le GC comprend que certains composants ne peuvent fonctionner que sur Windows 7 ou 10; par conséquent, GC comprend que dans ces conditions, la solution EFCD utilisant les composants GFE fonctionnera en utilisant la version compatible du système d'exploitation Windows ou le composant sera remplacé par le GC.
 - b. Serveurs fournis par le gouvernement
 - i. Le contrat de maintenance du matériel pour les postes de serveurs fournis par le gouvernement sera fourni par la GRC, le GC ou l'APMC, sauf indication contraire de la GRC, du GC ou de l'APMC dans un contrat d'approvisionnement découlant de l'OCPN.
 - ii. Les modifications de l'EFG qui augmentent le coût de la maintenance seront précisées par la GRC, le GC ou l'APMC dans un contrat d'approvisionnement découlant de l'OCPN.
 - c. Imprimantes, numériseurs et caméras fournis par le gouvernement
 - i. Le contrat de maintenance du matériel pour les caméras fournies par le gouvernement, telles qu'elles sont configurées au moment de l'attribution du contrat, sera fourni par la GRC, le GC ou l'APMC (c.-à-d. les modifications de l'EFG qui augmentent les coûts de la maintenance seront à la charge du fournisseur). Consulter l'annex E pour obtenir de plus amples renseignements.

ApproCHE D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

d. SAN fourni par le gouvernement

- i. pour tous les appareils du fournisseur (par exemple SMTP-PAU) qui nécessitent un accès à tous les SAN, l'approvisionnement de l'OCPN inclura tous les détails requis pour prendre en charge la solution, si le GRC, au GC et aux APMC, seront fournies par la GRC, le GC et les APMC.
- e. Signalement par protocole SNMP
 - i. La GRC, le GC et les APMC doivent fournir un système de signalement par protocole SNMP, le cas échéant.
- f. WSUS et antivirus (ePo) fournis par le gouvernement
 - La GRC, le GC et les APMC assureront la mise à jour de WSUS sur les postes de travail et les serveurs Windows.
 - ii. La GRC, le GC et les APMC assureront la mise à jour de l'antivirus McAfee, y compris du logiciel client, sur tout appareil pris en charge.
 - iii. Les exigences relatives à la mise à jour du système d'exploitation et de l'AV auxquelles le fournisseur doit satisfaire sont énoncées dans le présent ÉB et dans les documents.
- g. PC Duo ou autre application de commande à distance
 - La GRC, le GC ou les APMC peuvent fournir les licences pour PC Duo, IBM Endpoint Manager (IEM) ou d'autres produits similaires que le personnel de soutien du fournisseur utilisera avec les EFCD.
- 2. Toutes les autres modifications requises (p. ex, les modifications pour réussir à passer une VA, configurer les composants du fournisseur, etc.) pour prendre en charge la solution du fournisseur et satisfaire aux exigences énoncées dans le EB et ses documents d'accompagnement doivent être fournies par le fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter au moins les éléments suivants : (O)
 - a. toutes les modifications du serveur fournis par le gouvernement, y compris les mises à niveau du système d'exploitation, doivent être fournies par le fournisseur, sauf indication contraire spécifique de la GRC, le GC et les APMC dans le cadre de l'approvisionnement de l'OCPN.
 - toutes les modifications des imprimantes et / ou scanners fournis par le gouvernement nécessaires pour prendre en charge la solution du fournisseur et satisfaire aux exigences énoncées dans le EB et ses documents d'accompagnement doivent être fournies par le fournisseur.
 - c. le vendeur doit fournir un agent SNMP version 3 pour tout serveur faisant partie de sa solution.
 - d. les GRC, le GC et les APMC peuvent fournir les produits de sauvegarde, de restauration et de récupération; cependant, le fournisseur doit avoir une solution de sauvegarde / restauration pour les serveurs fournis par le biais de cet achat OCPN.

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets

ApproCHE D'APPROBATION DES DISPOSITIFS DE L'OCPN

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- e. le vendeur doit être en mesure de fournir un processus pour maintenir les mises à jour Windows et AV pour tout GRC, le GC et les APMC qui n'a pas de processus de mise à jour automatisé.
- f. le vendeur doit être en mesure de fournir une méthode de contrôle à distance pour effectuer le support et la maintenance des EFCD comme décrit dans le EB et ses documents d'accompagnement.
- 3. Le fournisseur doit être en mesure d'utiliser l'EFG acheté par l'entremise de l'autre GRC, le GC et les APMC (p. ex. poste de travail de l'OCPN) qui ont des spécifications matérielles et de configuration qui répondent aux exigences de ce EB et de ses documents d'accompagnement et qui sont comparables en fonction et en forme avec le matériel proposé par le fournisseur. (O)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à

5. EXIGENCES MINISTÉRIELLES ET DE GESTION DU FOURNISSEUR

5.1 Objet

- Cette section décrit les exigences ministérielles et de gestion que doit respecter le fournisseur. (I)
- 2. Le fournisseur doit identifier au moins deux (2) OCPN de dispositifs LiveScan ou CardScan (ou un équivalent) qu'il a déjà appuyé et qui présentent une ampleur et une portée semblables à celles définies dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent qui comprend la fourniture d'au moins cent (100) utilisateurs/appareils impliqués dans le traitement des empreintes digitales avec au moins vingt (25) EFCD pendant la durée du contrat. (O)
- 3. Le fournisseur doit avoir fait ses preuves dans le domaine du développement et de la mise en œuvre de dispositifs LiveScan et CardScan et il doit posséder au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'industrie biométrique. (O)
- 4. Le fournisseur doit décrire sa capacité éprouvée d'appuyer une OCPN d'une ampleur et d'une portée définies dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent en fournissant tout renseignement supplémentaire pour respecter l'exigence suivante : (C)
 - indiquer le nombre d'ententes de fourniture d'EFCD actuelles ou antérieures et identifier jusqu'à cinq (5) clients dont les exigences sont semblables à celles du présent ÉB et des documents qui l'accompagnent;
 - b. indiquer le nombre d'années pendant lesquelles les ententes d'approvisionnement susmentionnées ont été en vigueur;
 - c. indiquer la valeur du contrat du fournisseur conclu dans le cadre de l'entente d'approvisionnement;
 - d. indiquer le pays dans lequel les ententes d'approvisionnement étaient en vigueur.
- 5. Le fournisseur doit avoir vendu au moins 300 EFCD, ou avoir fourni des services de soutien pour celles-ci, afin de démontrer son expérience et sa capacité de satisfaire aux exigences précisées dans cet ÉB et dans les documents connexes. (O)
- 6. Le fournisseur doit maintenir un réseau national de service de maintenance, ce qui signifie qu'il doit disposer d'un nombre suffisant de ressources pour respecter les exigences en matière de délais de réponse précisées dans l'ÉB et dans les documents qui l'accompagnent, partout au Canada. (O)
- 7. Le fournisseur doit disposer d'une infrastructure de soutien technique établie, pourvue de personnel expérimenté et formé sur les dispositifs offerts. (O)
- Le fournisseur doit décrire son réseau national de service et les ressources dont il dispose pour démontrer qu'il satisfera aux exigences relatives au soutien et à la maintenance. (C)

55

Nº du SGDDI 45326v3C

5.2 Planification et surveillance

5.2.1 GÉNÉRALITÉS

- 1. Le fournisseur doit désigner les principaux membres de l'équipe qui devront répondre aux demandes et gérer le contrat. Il doit fournir des curriculum vitæ qui décrivent les qualifications et l'expérience pertinentes de chaque personne. (O)
- Le fournisseur doit offrir des ressources de qualité avec de l'expérience pertinente liée à l'OCPN. (C)
- 3. Toutes les ressources proposées dans le cadre de travaux après la mise en production doivent posséder ou dépasser les qualifications minimales énoncées suivantes et fournir les services au Canada conformément à l'offre à commandes :
 - a. Gestionnaire de projet
 - i. cinq ans d'expérience au cours des huit dernières années à titre de gestionnaire de projet.
 - ii. Les responsabilités comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
 - iii. recevoir et examiner les autorisations de tâche;
 - iv. agir comme point de contact entre la GRC et le fournisseur;
 - y. gérer l'exécution des autorisations de tâche au cours du développement et de la mise en œuvre pour assurer que les ressources requises sont disponibles et que les exigences est autorisations de tâche sont satisfaites dans les délais et les paramètres de coûts et de rendement convenus;
 - vi. formuler les problèmes, établir des procédures pour le développement et la mise en œuvre des éléments modifiés des autorisations de tâche et obtenir l'approbation préalable de la GRC.
 - vii. Les produits livrables comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
 - viii. fournir une rétroaction sur les niveaux d'effort, les échéanciers et les coûts;
 - ix. présenter des rapports d'étape;
 - offrir un choix de solutions des problèmes rencontrés et formuler des recommandations relatives à leur résolution;
 - xi. assurer la livraison, la mise en œuvre et la mise à l'essai du nouveau code;
 - xii. mettre à jour les documents de spécifications de conception.
 - b. Ingénieur de systèmes
 - Cinq ans d'expérience au cours des huit dernières années à titre d'ingénieur de systèmes.

56

Nº du SGDDI 45326v3C

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- ii. Expérience manifeste de la conception et de l'intégration de modifications de processus de systèmes existants.
- iii. Les responsabilités comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
- iv. agir comme ingénieur en chef relativement aux autorisations de tâche qui peuvent modifier le code de base de l'application;
- répondre aux exigences opérationnelles par des spécifications et une conception de systèmes adéquates;
- vi. analyser les besoins fonctionnels pour dégager les flux d'information, de procédures et de conception;
- vii. concevoir et tenir à jour les systèmes complexes et les modules, les programmes, les sous-systèmes et les procédures connexes;
- viii. élaborer des spécifications techniques relatives à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes;
- ix. assurer la coordination de l'information entre les partenaires;
- x. assurer la direction technique de projets tout au long du cycle de développement des systèmes.
- xi. Les produits livrables comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
- xii. fournir une amélioration prête pour la production en fonction de l'autorisation de tâche;
- xiii. concevoir et documenter en détail toutes les composantes du système, leurs interfaces, leurs relations et leur environnement d'exploitation;
- xiv. documenter la conception, les concepts et les installations du système, présenter la conception détaillée et la faire approuver;
- xv. mettre à jour les documents du système.

c. Ingénieur en logiciels

- i. Cinq ans d'expérience au cours des huit années à titre d'ingénieur en logiciels.
- ii. Les responsabilités comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
- iii. analyser l'autorisation de tâche et déterminer les conséquences ainsi que les modifications ou les améliorations requises du code de base de l'application;
- iv. concevoir les structures de données et les fichiers, les sous-systèmes et les modules, les programmes, les méthodes de surveillance de l'environnement de production, les stratégies d'essai et le système;
- vérifier l'analyse et la programmation des autres développeurs de logiciels pour en assurer la qualité;

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- vi. effectuer une vérification et une validation indépendantes du fonctionnement et de la performance des applications logicielles et des systèmes;
- vii. préparer le système pour la mise en production et coordonner toutes les modifications avec les partenaires touchés;
- viii. analyser la performance et mettre les systèmes au point;
- ix. orienter et diriger le travail des autres membres de l'équipe.
- x. Les produits livrables comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
- xi. effectuer les analyses selon les conventions du fournisseur qui permettront au développeur de logiciels d'apporter les modifications ou les améliorations requises au code de l'application;
- xii. élaborer et rédiger des énoncés détaillés des exigences de conversion en fonction des besoins des clients et des lignes directrices de l'architecture des systèmes;
- xiii. établir et documenter les exigences générales et particulières de mise en correspondance des données, ainsi que les schémas pour divers systèmes et bases de données de l'organisation;
- xiv. mettre à jour les documents du système.
- d. Développeur de logiciels
 - De deux à trois ans de développement de logiciels au cours des cinq dernières années.
 - ii. Les responsabilités comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
 - iii. examiner l'autorisation de tâche et les analyses connexes et modifier le code en conséquence;
 - iv. assurer le développement et la maintenance de systèmes, de modules, de programmes, de sous-systèmes, et de procédures connexes;
 - v. analyser, concevoir et développer des classes et les méthodes, les attributs et les relations connexes;
 - vi. concevoir des programmes, présenter cette conception, et coder les modules et les procédures;
 - vii. assurer le débogage et la résolution de problèmes;
 - viii. fournir les services connexes de développement de logiciels.
 - ix. Les produits livrables comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
 - x. au besoin, créer les versions des logiciels d'applications modifiées pour satisfaire aux exigences de l'autorisation de tâche;

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- xi. produire des systèmes opérationnels, y compris tous les formulaires, les manuels, les programmes, les sources d'entrée et de sortie, les procédures et le matériel de formation;
- xii. consigner les normes de conception et d'assurance de la qualité des programmes à utiliser durant la phase de mise en œuvre;
- xiii. mettre à jour les documents du système.

e. Responsable des essais

- De deux à cinq ans d'expérience de mise à l'essai au cours des cinq dernières années.
- ii. Expérience de la création et de l'exécution de plans et de procédures d'essai d'EFCD pour vérifier la conformité aux exigences du client, effectuer des essais de régression et mesurer la performance.
- iii. Expérience du développement de scripts pour effectuer les essais et pour cerner, installer et configurer les nouveaux logiciels et le matériel en appui aux essais d'intégration.
- iv. Les responsabilités comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
- v. élaborer une stratégie globale de mise à l'essai;
- vi. développer un ensemble de jeux d'essais pour vérifier que les exigences de l'autorisation de tâche sont satisfaites et s'assurer que les essais comprennent des essais de régression pour confirmer que les modifications ou les améliorations apportées au code n'ont pas d'incidences négatives sur la fonctionnalité existante;
- vii. planifier et coordonner les essais;
- viii. sélectionner les outils, les techniques et les processus d'essai;
- ix. élaborer, gérer et surveiller les plans d'essai pour tous les niveaux d'essai;
- x. fournir les services connexes aux essais.
- xi. Les produits livrables comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :
- xii. rendre compte aux gestionnaires de la situation et des résultats des essais;
- xiii. tenir à jour les renseignements pertinents sur les améliorations dans des dossiers manuels ou électroniques;
- xiv. élaborer les normes et les processus à suivre au chapitre de l'intégration de systèmes, des essais et de la préparation des systèmes en vue de la mise en œuvre et du déploiement;
- xv. fournir une application complètement mise à l'essai et prête pour la production qui satisfait aux exigences de l'autorisation de tâche.
- f. Rédacteur technique

60

EXIGENCES MINISTÉRIELLES ET DE GESTION DU FOURNISSEUR

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- Trois ans d'expérience au cours des cinq dernières années à titre de i. rédacteur technique.
- Les responsabilités comprennent ce qui suit, sans s'y limiter : ii.
- examiner l'autorisation de tâche; iii.
- collaborer avec l'équipe de conception pour déterminer quelles modifications doivent être apportées aux spécifications détaillées de conception de base;
- v. apporter les modifications requises aux spécifications détaillées de conception;
- vi. mettre à jour les manuels des utilisateurs, les rubriques d'aide et les autres documents techniques;
- vii. examiner les normes relatives aux documents et les spécifications existantes de conception des documents:
- viii. enquêter vérifier l'exactitude des renseignements recueillis en utilisant soimême le système documenté;
- ix. préparer ou coordonner la préparation de toutes les illustrations et de tous les diagrammes requis.
- Les produits livrables comprennent ce qui suit, sans s'y limiter : х.
- produire des spécifications détaillées de conception qui correspondent précisément aux spécifications de base en fonction de l'autorisation de tâche approuvée;
- xii. mettre à jour les illustrations ou les diagrammes détaillés du système;
- xiii. mettre à jour les rubriques d'aide;
- xiv. préparer les documents de formation pertinents.
- Technicien ayant deux ans d'expérience au cours des cinq dernières années en résolutions de problèmes techniques non logiciels comme panne de disque dur, augmentation de la mémoire vive ou panne de carte réseau, sur les dactyloscopieuses électroniques du fournisseur.

Nº du SGDDI 45326v3C

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

5.3 Organisation du fournisseur

5.3.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU FOURNISSEUR

- Le fournisseur doit fournir un organigramme et un texte connexe décrivant l'organisation et la façon dont elle se propose de répondre aux exigences du présent contrat. Cette description doit, au minimum, comprendre les éléments suivants : (O)
 - a. les ressources proposées et leurs qualifications :
 - i. les rôles et responsabilités de chaque ressource;
 - ii. le CV de chaque ressource proposée;
 - b. le rapport hiérarchique, y compris le rapport hiérarchique des ressources avec la haute direction;
 - c. les points de service entre les ressources du fournisseur et les ressources de la GRC qui devraient inclure un cadre responsable et un point de contact unique;
 - d. l'expérience antérieure de la ressource responsable d'OCPN relatives à des dispositifs LiveScan ou CardScan présentant une ampleur et une portée semblables à celles définies dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent.
- 2. Le fournisseur devrait fournir suffisamment d'information sur la structure organisationnelle pour permettre d'évaluer efficacement sa capacité de répondre aux demandes et de gérer le contrat; cela doit comprendre les personnes responsables de la gestion du contrat, les ressources et le processus de livraison des dispositifs, les ressources et le processus de prestation des services et les détails concernant la prestation des services de garantie et de maintenance. (C)
- 3. Le fournisseur devrait fournir des ressources qui ont déjà des habilitations de sécurité de la GRC, du GC ou de l'APMC ou des ressources capables d'obtenir des habilitations de sécurité de la GRC, du GC ou de l'APMC qui leur permettent de satisfaire aux exigences énoncées dans l'ÉB et ses documents d'accompagnement. Ces renseignements devraient comprendre au moins une liste de tous les membres du personnel qui participeront à la présente OCPN, ainsi que leurs remplaçants, y compris leur nom, leur citoyenneté, la nature de leur participation et toute cote de sécurité en vigueur de la GRC ou de la DSIC de SPAC et, si les ressources ne possèdent pas d'habilitation de sécurité canadienne, énumérer les cotes de sécurité d'autres pays. (C)
- Aucune ressource du fournisseur n'est autorisée à travailler sur l'OCPN sans l'approbation préalable de la GRC, du GC ou de l'APMC et chaque ressource doit détenir une autorisation appropriée de la GRC, du GC ou de l'APMC en fonction de ses responsabilités. (I)

Nº du SGDDI 45326v3C ⊚(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

5.3.2 CADRE RESPONSABLE

1. Le fournisseur devrait désigner un cadre responsable ayant la responsabilité générale de respecter les modalités de ce contrat. Le cadre responsable devrait détenir l'autorité absolue de résolution et d'approbation, pour le fournisseur, concernant le contrat découlant du présent ÉB. Il doit résoudre directement les enjeux relatifs à ce contrat au nom du fournisseur. La structure organisationnelle devrait représenter l'autorité absolue du cadre responsable. Si ce dernier n'est pas l'autorité absolue, le niveau de la direction qui représente l'autorité absolue doit être désigné, de même que les types de décisions qui devraient être acheminées à l'autorité absolue. (C)

5.3.3 POINT DE CONTACT UNIQUE

- Le fournisseur doit désigner un point de contact unique (PCU) qui sera affecté au contrat découlant du présent ÉB qui a l'autorité et la responsabilité de traiter directement ou indirectement les AT et les demandes d'établissement de rapports et d'effectuer les tâches associées à l'ÉB et à ses documents connexes. (O)
- 2. Le PCU et toutes les ressources proposées du fournisseur qui interagissent directement avec la GRC doivent posséder de bonnes compétences en communications écrite et orale. (O)

Nº du SGDDI 45326v3C ⊚(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

5.3.4 TECHNOLOGIE ET PROCESSUS

- Le fournisseur doit décrire tous les outils et les processus qu'il a déjà utilisés pour accomplir les tâches requises pour ce contrat. Ces outils et processus doivent démontrer la capacité du fournisseur de satisfaire de façon efficiente et efficace aux exigences définies dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent. (O)
- Le fournisseur doit, au minimum, décrire ses processus de livraison, d'installation, d'intégration, de soutien et de maintenance ainsi que son expérience antérieure afin de démontrer sa capacité de satisfaire aux exigences relatives aux dispositifs LiveScan et CardScan énoncées dans le présent ÉB et dans les documents qui l'accompagnent.
 (O)
- Le fournisseur devrait décrire tous les outils et processus qu'il utilisera pour accomplir les tâches requises dans le cadre du présent contrat, et ce, de la manière la plus efficiente et efficace possible. (C)
- 4. Le fournisseur doit présenter son plan de livraison, d'installation et d'intégration comprenant : (C)
 - une description de la procédure d'expédition, à la réception d'une commande subséquente, du matériel, des logiciels et des documents pour les dispositifs;
 - b. une description complète du processus de traitement, d'approbation et de mise en œuvre des autorisations de modification;
 - une description des exigences relatives à la disposition et aux installations pour l'utilisation des dispositifs, y compris, au minimum, l'espace, l'alimentation, l'éclairage et l'intégration dans l'architecture de la GRC, du GC ou des APMC;
 - d. une description du processus de configuration qui permet de configurer le dispositif selon la configuration et les types de transactions requis pour l'organisme qui acquiert les dispositifs;
 - e. une description du processus de production de rapports pour l'OCPN qui permet de s'assurer que les exigences en cette matière énoncées dans le présent ÉB et les documents qui l'accompagnent sont respectées.
- Le fournisseur doit décrire le processus de configuration et d'installation des EFCD.
 Cette description doit indiquer clairement avec quelle facilité le personnel de soutien des TI de l'organisme peut suivre un guide d'installation pour compléter l'installation de l'EFCD. (C)
- 6. Le fournisseur doit décrire le système de contrôle et de gestion de la configuration qu'il utilise pour assurer l'intégrité de la version de la configuration ou du logiciel des dispositifs et faire en sorte que tous les dispositifs fournis pendant toute la durée de l'OCPN offrent l'ensemble de caractéristiques exigées par les différents organismes. (C)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

5.3.5 LIVRAISON ET INSTALLATION

- Le fournisseur accepte de fournir, de livrer, de configurer, d'installer (si une commande subséquente le requiert), les dactyloscopieuses électroniques et tout autre produit visé par la présente offre à commande (tel que précisé dans chaque commande), et de fournir les services de garantie et de soutien logiciel et la documentation connexe aux utilisateurs désignés conformément aux prix et aux modalités de la présente offre à commandes. Il doit les produits sur demande aux emplacements (qui peuvent être partout au Canada) précisés dans chaque commande, si celle-ci est conforme à l'offre à commandes. (O)
- Chaque produit et sa fourniture, sa livraison, sa configuration, son installation et son intégration (si la commande l'exige), notamment la documentation pertinente, le soutien technique et un service de garantie (précisé par la commande) peuvent être soumis à l'étude et à l'acceptation de l'utilisateur désigné. Si les produits ne correspondent pas aux systèmes (notamment en matière de configuration) ou aux composants proposés dans l'offre à commandes ou aux dispositions de la commande. ou s'ils ne respectent pas les spécifications techniques de la commande, on considérera qu'il y a manquement au contrat de la part du fournisseur, et le Canada pourra refuser les produits ou exiger qu'ils soient corrigés, aux frais du fournisseur, avant de les accepter. Aucun paiement ne sera exigible pour les produits de l'offre à commandes tant que ces derniers ne seront pas acceptés. Aucuns frais de réapprovisionnement ou d'autre nature ne s'appliqueront aux produits n'ayant pas été acceptés. (O)
- Si un produit ne fonctionne pas conformément aux spécifications techniques et aux descriptions fonctionnelles contenues ou citées par renvoi dans la commande et qu'il nécessite le recours aux services de maintenance trois (3) fois ou plus durant la période de maintenance, l'entrepreneur doit, à la demande de l'utilisateur identifié et sans frais, remplacer le produit par un article conforme aux spécifications du produit. Le remplacement doit être livré au plus tard 15 jours après réception de la demande. Le fournisseur doit à sa charge remettre le système en fonction avec le produit de remplacement. (O)
- Les services suivants font partie de la livraison de chaque produit par le fournisseur :
 - a. coordonner les échéanciers de livraison aux sites de chaque commande;
 - convenir que les emplacements de livraison varieront selon la commande; b.
 - exécuter à ses frais, dans le cadre de l'offre à commandes, tous les services d'expédition suivants, c'est-à-dire au moins :
 - emballer tout le matériel et les logiciels connexes, i.
 - fournir toute la documentation connexe des fabricants originels. ii.
 - iii. déceler et réserver tout service de courtage nécessaire,

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- iv. remplir et soumettre tout formulaire approprié des douanes canadiennes ou américaines nécessaire,
- v. contracter, auprès de l'expéditeur ou d'un autre service (selon ses politiques), une assurance à pleine valeur pour tous les biens expédiés,
- vi. expédier le matériel avec un connaissement qui correspond au conteneur d'expédition, au numéro de série et au numéro d'article de nomenclature à l'intention de l'organisme destinataire, pour qu'il accuse réception de tout le matériel expédié,
- vii. fournir dès l'expédition au point de contact de l'organisme ayant fait la commande une copie du connaissement par un moyen convenu auparavant (comme télécopieur ou courriel, par exemple),
- d. livrer tout le matériel, les logiciels, les périphériques et les documents au point de destination.
- e. payer, dans le cadre de l'offre à commandes, toutes les licences logicielles nécessaires,
- f. fournir au client les ententes de licence pour tous les logiciels commerciaux et partagiciels utilisés avec le matériel livré.
- 5. Les services suivants font partie de la livraison et l'intégration de chaque produit par le fournisseur : (O)
 - a. avant l'expédition de tout matériel, fournir un plan de livraison et d'intégration à l'organisme demandeur qui décrit les étapes d'installation et d'intégration de l'équipement et les exigences de l'intégration sur place (espace, alimentation et connexions réseau),
 - b. déballer et configurer le matériel, au site de livraison, selon un échéancier approuvé par le client sur place.
 - c. se charger de l'enlèvement de tout l'emballage du matériel livré au site de livraison, tel que demandé par le client,
 - d. charger et initialiser tout nouveau logiciel livré et toute l'aide en ligne fournie;
 - e. aider l'agence ou le ministère client dans ses essais de certification à titre d'organisme de la GRC et sa migration à l'environnement de production de la GRC;
 - f. aviser par écrit le chef de projet des Solutions biométriques d'entreprise de la GRC de tout dispositif ou problème technique relevé pendant les essais de certification des agences et ministères, de la démarche choisie pour les résoudre, et de la démarche de mise à jour des autres dispositifs déployés.
- 6. Pendant la durée de la présente offre à commandes, ou la période de garantie ou de maintenance prolongée, le matériel peut atteindre la fin de sa vie utile, et doit donc être remplacé par un matériel plus récent. (I)
- 7. Le fournisseur doit fournir les services suivants de remplacement des produits : (O)

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

- a. informer la GRC de tout matériel de remplacement dont la marque ou le modèle diffère de ceux du matériel originellement livré;
- b. informer la GRC de la marque et du modèle du matériel de remplacement;
- c. démontrer, à la satisfaction de la GRC, que :
 - le matériel de remplacement prend en charge sans anicroche les logiciels, sans perte de fonctions ni conflit entre l'interface de l'application et le système d'exploitation, et
 - ii. le matériel de remplacement et les logiciels restent conformes aux exigences de certification des fournisseurs énoncés dans la norme DCI NIST des SNP 1.7.8, révision 1.6;
- d. permettre à la GRC de faire l'essai du nouveau matériel dans les installations de sa direction générale, à Ottawa (Ontario),
- e. régler tout problème ou conflit relevé pendant les essais de la GRC, et
- f. ne déployer tout nouveau matériel qu'après approbation de la GRC et selon ses directives.

CALENDRIER ET PLAN DES PRODUITS LIVRABLES GLOBAUX

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

6. CALENDRIER ET PLAN DES PRODUITS LIVRABLES GLOBAUX

6.1 **Aperçu**

- 1. La présente section porte sur les produits livrables principaux et décrit le contenu des produits livrables à soumettre dans le cadre de l'ÉB. (O)
- Les produits livrables attendus par la GRC y sont également énumérés, afin que le fournisseur puisse les ajouter au calendrier principal avec toute dépendance requise. (I)
- Le fournisseur doit indiquer tout autre produit livrable qu'il juge important pour l'achèvement de l'ÉB, ainsi que toute activité de la GRC liée à ces produits supplémentaires. (O)
- 4. Le fournisseur doit indiquer tout produit livrable supplémentaire requis de la GRC. La GRC doit approuver tout changement apporté à la liste des produits livrables qui figure au tableau du calendrier ci-dessous (sous-section 6.2). (O)

Nº du SGDDI 45326v3C

67

68

CALENDRIER ET PLAN DES PRODUITS LIVRABLES GLOBAUX Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

6.2 Liste des produits livrables exigés et établissement du calendrier des produits livrables

- Le tableau 6-1, Calendrier des produits livrables, désigne les produits livrables, la responsabilité relative à leur achèvement, la date de livraison initiale, la période de révision et les dates des produits livrables définitives. (I)
- Les estimations de temps désignées dans le tableau sont celles que préfère la GRC. (C)
- 3. Elles sont fournies pour désigner les délais d'exécution qui correspondaient initialement aux calendriers de la GRC, lesquels seront examinés dans le calendrier principal du contrat. Le calendrier principal de l'ÉB approuvé, qui a été créé par la GRC, désignera les dates de livraison pour tous les produits livrables. (I)
- 4. Remarque : Toutes les dates qui apparaissent dans le tableau 6-1 ci-dessous sont des dates civiles. La colonne *Examen de la GRC*, *du GC et des APMC* représente des jours ouvrables. (I)

Nº du SGDDI 45326v3C

CALENDRIER ET PLAN DES PRODUITS LIVRABLES GLOBAUX

Nº	DESCRIPTION	N° DE DED	RESPONSABLE	DATE DE LIVRAISON INITIALE	EXAMEN DE LA GRC, DU GC ET DES APMC	MISE À JOUR	DATE DE LIVRAISON FINALE
	,		l	GESTION DE PROJET			
1.	Calendrier du contrat-cadre (CCC)	S.O.	GRC avec contribution du fournisseur	Dix (10) jours après l'attribution du contrat	5 jours	Après l'examen et l'acceptation du contrat par le fournisseur	Dix (10) jours après l'examen et l'acceptation
2.	Matrice de traçabilité des exigences (MTE) fournie dans la DP et effectuée par le fournisseur	S.O.	Fournisseur	MTE seulement avec la proposition, à l'usage de la GRC, pour valider le respect des exigences de la DOC	S.O.	Comprend tous les entrepreneurs convenus de la cote pour devenir la liste complète des exigences obligatoires	Quinze (15) jours après l'attribution du contrat
3.	Document de conception des systèmes (DCS)	S.O.	Fournisseur	Avec la proposition, à l'usage de la GRC, pour valider le respect des exigences de la DOC	S.O.	S.O.	S.O.
4.	Documentation du projet Plan de gestion de la systémique Plan d'assurance de la qualité Plan de gestion des exigences Plan de gestion de la configuration Plan de gestion des risques Plan de résolution des problèmes Gestion des documents Plan de gestion des soustraitants	S.O.	Fournisseur	Avec la proposition, à l'usage de la GRC, pour valider le respect des exigences de la DOC	S.O.	S.O.	S.O.

CALENDRIER ET PLAN DES PRODUITS LIVRABLES GLOBAUX

ıab	leau 6-1 : Calendrier des prod	duits livrab	les				
Nº	DESCRIPTION	N° DE DED	RESPONSABLE	DATE DE LIVRAISON INITIALE	EXAMEN DE LA GRC, DU GC ET DES APMC	MISE À JOUR	DATE DE LIVRAISON FINALE
5.	Lettres de certification de la GRC et exemples de formulaires C-216 générés pour chaque dispositif	S.O.	Fournisseur	Avec la proposition, à l'usage de la GRC, pour valider le respect des exigences de la DOC	S.O.	S.O.	S.O.
6.	CV pour les ressources proposées, les références et toute autre documentation pour soutenir tous les critères cotés	S.O.	Fournisseur	Avec la proposition, à l'usage de la GRC, pour valider le respect des exigences de la DOC	S.O.	S.O.	S.O.
7.	Plan de formation	S.O.	Fournisseur	Avec la proposition, à l'usage de la GRC, pour valider le respect des exigences de la DOC	5 jours	Mis à jour par le vendeur en fonction des commentaires de la GRC	Approbation finale de la GRC requise
8.	Guides d'utilisateur	S.O.	Fournisseur	Avec la proposition, à l'usage de la GRC, pour valider le respect des exigences de la DOC et pour une utilisation dans les tests de référence, si nécessaire	S.O.	Mis à jour par le fournisseur en fonction des changements requis pour répondre aux exigences de la DOC et inclus avec l'achat d'appareils au besoin	Dépend des changements requis pour répondre aux exigences de la DOC et des approvisionnements spécifiques de l'OCPN La GRC doit obtenir l'approbation finale des manuels / guides
9.	EFCD approuvées ou recertifiées	S.O.	Fournisseur	Commencer dans un délai de	À	Basé sur convenu de	mis à jour Lettre de certification
	qui satisfont aux exigences de l'OCPN			six (6) mois suivant la signature du contrat de l'OCPN	déterminer	planifier après l'attribution du contrat. Le temps de livraison commence une fois que RTM est accepté.	ou d'approbation de la GRC, si nécessaire, indiquant implicitement la date de livraison finale

CALENDRIER ET PLAN DES PRODUITS LIVRABLES GLOBAUX

Tab	leau 6-1 : Calendrier des pro	duits livrab	les				
N°	DESCRIPTION	N° DE DED	RESPONSABLE	DATE DE LIVRAISON INITIALE	EXAMEN DE LA GRC, DU GC ET DES APMC	MISE À JOUR	DATE DE LIVRAISON FINALE
10.	Livraison du devis quantitatif (DQ)	S.O.	Fournisseur	À déterminer		Selon les acquisitions liées à l'OCPN	Selon les acquisitions liées à l'OCPN

besoins

Pièce jointe A-1 – formulaires dactyloscopiques

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

PIÈCE JOINTE A-1 – FORMULAIRES DACTYLOSCOPIQUES

Formulaire C-216 – Identification dactyloscopique criminelle

Nº du SGDDI 45326v3C ©(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

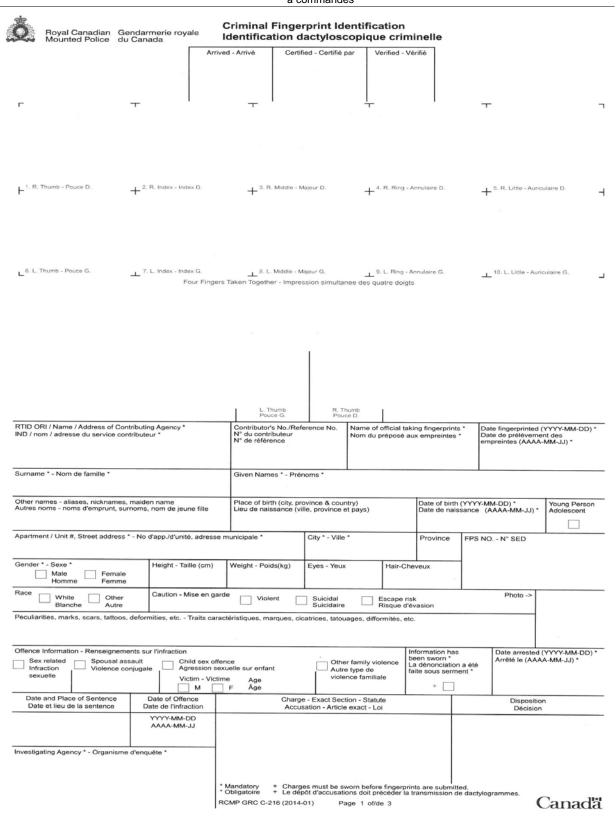


Figure A-1 : Exemple du formulaire C-216, page 1 de 3

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

Surname - Nom de famille	Given Names - Prénoms				
Contributor's No./Reference No. N° du contributeur / N° de référence	FPS NO N° SED	Date fingerprinted (YYYY-MM-DD) Date de prélèvement des empreintes (AAAA-MM-JJ)			

Right palm impressions Empreintes de la paume droite Right writer's palm Paume latérale stroite Right Mit palm Paume entière droite Right Mit palm Paume entière droite

RCMP GRC C-216 (2014-01)

Page 2 of/de 3

Figure A-2 : Exemple du formulaire C-216, page 2 de 3

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

Surname - Nom de famille	Given Names - Prénoms	
Contributor's No./Reference No. N° du contributeur / N° de référence		Date fingerprinted (YYYY-MM-DD) Date de prélèvement des empreintes (AAAA-MM-JJ)

Left virtier's palm Paume latérale gauche Left virtier's palm Paume latérale gauche Left virtier's palm Paume entière gauche Left still palm Paume entière gauche

RCMP GRC C-216 (2014-01)

Page 3 of/de 3

Figure A-3 : Exemple du formulaire C-216, page 3 de 3

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

Identification dactyloscopique des civils — Formulaire C-216C

Ċ,	Royal Canadian Mounted Police	iendanne lu Canade		NGERPRIN ENTIFICAT			NTIFICAT		
n Tes	Sirector, CCRT18			RIDENTIFICAT	ON PURPOSES ONLY		NS DE L'IDER	NTIFICATION	SQULEMENT
.500	P HQ, NPS Bdg. Vanier Parkmay	- 1	TON		AFES - SAID	' I			
	va ON K1A 0F12 rectour das Services ou	nadiona							
E3 6	dification priminate and a ta GRC, mrs. des Sti	eengus néet							
. ROG.	promenade vanier vs ON K1A 0R2								
		- 1						Bull CODE	- CODE A BARRIES
	Thursi - Pouce		Index		iddle - Middlus		Hing - Jon		Little - Auritaine
	STA No.	IF AMY	FINGERPRINT IS NOT RECO EMPRESATE, INCIGLER POLI- FOUR RINGERS TAKE	POUC BY CH	ASON - IF AMPLITATED, DI DIMMPUTATION, DE DIÉPO	EFORMEZ MARTICA	O OR INJURSED. HOW DIS BLESS	GEVELDATE LUPIS, DOHNSE	LADATE
			POUR PRODUCT LANGE	a rought read to			KINE DOLLE		
				POUCE BRUCH					
igrature igrature	of person fingerprinted de la personne dactylo	ecopiée			aking fingerprints aux empreintes				Date Fingerprinter - Date di prélievement des empreinte
									Y-A M D-J
PERSON	FINGERPRIVING - R	GRECNIVE I	DACTYLOSCOPIEE					_	
Suramo	- Nom de famille		Given Name 1 - Préners		Given Name 2 - Pr	énos 2		Other Sive	Names - Autres prénens
Animo n	ana francisconomic	i - Marca cla i	jeune fille, nama) de femili	ke moklele retail					
		, - sau a car ,	poste me, remaj de name	an ar san an yay					
and of B	inth - Date de naiss.	Sex - Sex		Telephone No	- Mide Miliphone		Language of	TRasult - Lon	gue des résultats
		M					En An	glain	Fremch Frempels
petre	retunit No Street Add	ness - Par dra	pp./truste - acresse mun	sopate	City - Vitto			vimo	Postal code - Code podal
		E COMPLET	TEDy - Raison de la demar	PETA THOOD, won	-				
UW VW	u/Mave/ u/Disperso		Panton Application Demande de séhabili	tation	Employment (sp Emploi (précise	O (A)			
OH.	nadian Citizenship		Adoption		Volunteer (spec	180			
	oyeenetii canadienee		Adoption Privecy Ad.		Génévolat (prés	and.			
inv	migration to Canada (L.) migration au Canada (D		Loi sur la reolection o renealignements pers	des	Autre (préciser)				
ladere no	e Number - Numbra da	référence	re-sequences per		Vulnerable Section Vulnerable	tor (iffied	h consent For	10)	
ingepri	nting Agency / Departm su-organisme prenant W	ent s empreinte			Return Result to (Name Envoyer les résultats à	ansi Add (son et a	dress of Authoradresse de l'o	rized Agency eganisme aut	() celas()
DOM: 7	ha canadaines ed the Co	da of Feb In	Surregillers Discrines	MUTA: Lon To	monificans de l'Orden de	dia es -		antina da c	nairmamania disirilera
at accion's	The provisions of the Cu ed by sections 4 to 8 or mation is retained in P1	the Privacy.	Act apoly.	par les articles	positions du Code de pe 4 à 6 de la Loi son le por ments sont conservés de	feodien pl	es remanigrant	четіз депост	Canac

Figure A-4: Exemple du formulaire C-216C

besoins

Pièce jointe A-1 – formulaires dactyloscopiques

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

Identification dactyloscopique des réfugiés — Formulaire C-216R

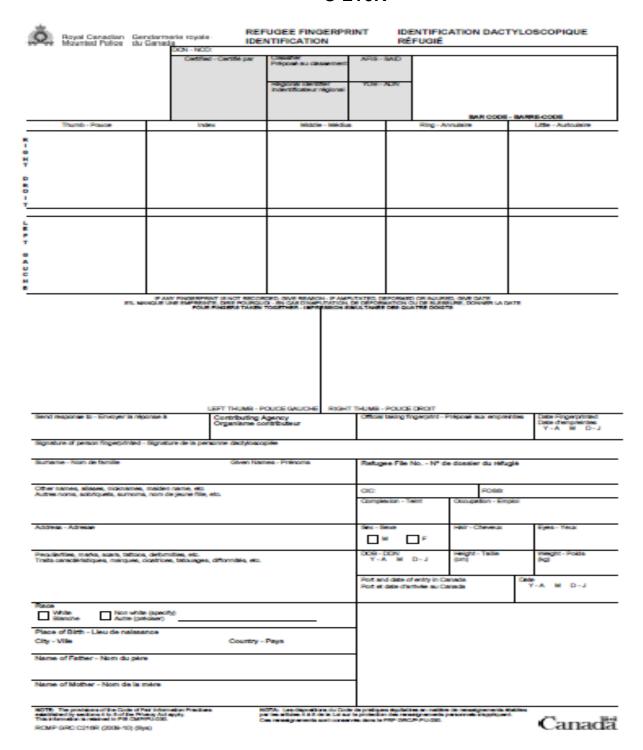


Figure A-5: Exemple du formulaire C-216R

77

Nº du SGDDI 45326v3C ©(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

Identification dactyloscopique ID FLATS des civils — Formulaire C-216C

Q.	Royal Canadian Mounted Police	Gendamie du Canad	srie royale		ERPRINT	T ION ID FLATS		ICATION LOSCOPIQUE	ID FLATS
TO The	Director, CCRTIS					M PURPOSES ONLY -			
120	MF HQ NPS Blog Distance Partnersy and DN KIA ORD		,	row		AFIS - SAD			
A Les	frecheur des Services o	anadiens							
06	estification criminelle en de la GRC, inon, des S 5, premenade Vaster	Marapa reer							
Otto	ene ON KIA ORZ								
	18.41	W ENGER	DESIGN OF MOST BIND	nanen.	CAVE BEAR	ION - IF AMPUTATED	DESCRIPTION		E - CODE À BARRES
	S'IL MANQUE UN	E EMPREN	TE, INDIQUER POU	IRQUOI-	ENI CASID	MAMPUTATION, DE DE	EFORMATION	NOU DE BLESSU	RE, DONNER LA DATE
- 4	SSING FINGERPRINT	REASON - I	RAISON D'EMPREIN	TE MANO	LIANTE .	MISSING FRE	GERPRINT R	HT HAND - BIAIN DE EXSON - RAISON D	PEMPREINTE MANGLANTE Ting - Amulaire (Life - Autoriaire)
				_		-			
760,75	LEFT FOUR FING GAUCHE - DIFFRESSION	STATE THOSE	TOGETHER IS DES QUATRE DOES	rs.			MAIN DROS	RE-IMPRESSION SE	IS TAKEN TOWETHER MULTIMEE DES QUATRE DOUGTS
Since and				POUG	THUMB	RIGHT THURS POUCE DROFT ing fingerprints			Code Employmental Date do
Signatu.	se at person tingerpriste se de la personne dacty	no saxagates			Prepare a	un emprennes			Date Fingerprinted - Date de protevement des emprentes Y - A. M. D - J
PERSO	M FRIGERPRINTED - I e - Norr de famille	PERSONNE	GASTYLDISCOPIÉE Giren Name 1 - Pr	eloupor 1		Gives Name 2 - Ptd	nom 2	Other Give	n Names - Autres prénons
Moiden	name, former surname	(N) - Norm de	joune fille, nam(5) de	famille an	deries, n(%)				
Post- of	Book Code do codo	T Sen - Se	_	I Total		Note that the same		uage of Result - Lan	
Daniel Co.	Cliriti - Clate de naixa. A. M. DJ.	SAN - SA	F	1144	врпоче на	N'de ratéphone	Lang	English	Franch
Anne	ent/Unit No Street Ad	-			-	Gry-Ville		Anglais Province	Français Postal code - Code postal
	200 No 200 A	Date - N. C.	40.00.00	- Cope	-	Cop- vine		Promise.	Postar Code postar
	for application (MUST)	ac comunic			DOLL STME				
- V	laa/Visirer laa/Dispense		Demande de ré	tion. Babilitation		Employment (sp Employ (petriser)			
200	anadian Citizenship tryometa considense		Adaption			Velunteer (special Denetyplat (press)	50		
	respondent to Camada II	179	Privacy Act			Citier Openity)			
-	rmigration au Canada (589	Lai sur la protec renseignements	ction des persanne	rise .	Autro (petersor)	_		
Parlamen	ce Number - Numbro d	e reference				Valmenable South Sectious valinerals	or Gattach come tile (gaindre le f	ent Pierm) formule de comsentar	ment)
Finance	finding Agency / Departs	nert				Tabum Result to Plane	and Address o	d is discount faces	
Service	an authorise business (les empreinte	16			Drivoyer les résultats a (
MOTO	The social country of	toda of For	ebountion Description	2007	ti i no fir	radiona da Corto do	Source do No.	in an analysis of the	maninomonanta Makii
endadors	The provisions of the C hed by sections 4 to 8 o renation is retained in F	of the Phinade	Work appelly:	par k	es articles 4:	ostilione du Code de peté à 8 de la Lui sur la prote ents sont conservés dan	ection des ren	веідовожної регорів	Canadä

Figure A-6: Exemple du formulaire C-216C ID FLATS

78

Nº du SGDDI 45326v3C ©(2019) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la Gendarmerie royale du Canada

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

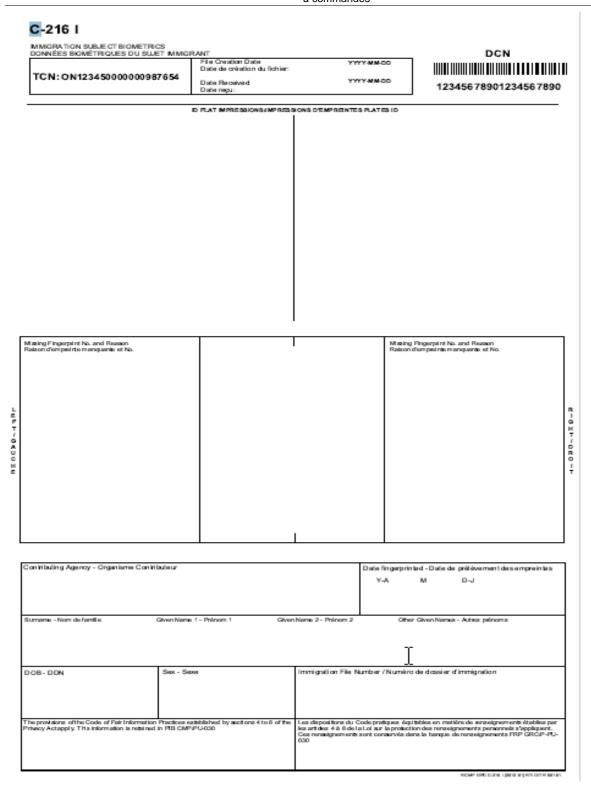


Figure A-7: Exemple du formulaire C-216I IMM IDFLATS Form

79

PIÈCE JOINTE A-2 – PRODUITS LIVRABLES

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

PIÈCE JOINTE A-2 – PRODUITS LIVRABLES

Produit livrable 1 — Calendrier du contrat-cadre (CCC)

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES

	<u> </u>
1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
11 1111CE	Z. ROMERO BIBERTII TOMITOR
Calandriar du contrat cadra (CCC)	PM-01
Calendrier du contrat-cadre (CCC)	FIVI-U I

3. DESCRIPTION/OBJET

Le document du CCC doit décrire en détail les activités menées depuis la signature du contrat jusqu'à l'acceptation finale, ainsi que la remise des produits finaux à l'autorité technique de la GRC.

Bien qu'il incombe à la GRC de tenir à jour le produit livrable, le fournisseur devra indiquer toutes les tâches nécessaires et les délais d'exécution connexes afin de permettre l'élaboration d'un calendrier efficace. Une fois le calendrier de base accepté, le fournisseur doit s'engager à exécuter les produits livrables conformément à celui-ci. Les modifications ou les ajouts nécessaires à la version de base du CCC doivent être approuvés par l'autorité technique de la GRC.

4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION

- 4.1 <u>Généralités.</u> Le CCC doit décrire le travail et le calendrier associés à l'ensemble de la portée du contrat.
- 4.2 Exigences relatives au format. Le fournisseur doit présenter la partie du calendrier du CCC sous forme de diagramme en barres (diagramme de Gantt). Les activités décrites dans le diagramme doivent s'appuyer sur une série d'événements planifiée et indiquer une estimation des délais, des dates de début et de fin calculée avec précision pour chacun de ces événements. Le fournisseur peut choisir les symboles à utiliser. Il joindra à chaque calendrier envoyé une légende précisant la signification de chaque symbole. Une fois le CCC approuvé, aucun symbole ne doit être modifié sans l'approbation de l'autorité technique de la GRC.
- 4.3 <u>Exigences relatives au contenu.</u> Le CCC doit contenir tous les travaux effectués dans le cadre du contrat, notamment les jalons, les événements et les produits livrables associés à l'énoncé des besoins (ÉB). Le CCC présentera les caractéristiques suivantes :
 - a. Le CCC doit indiquer clairement le titre des documents, leur date de création et leur numéro de version, selon le cas.
 - b. Le CCC doit indiquer la portée du travail à effectuer en vertu du présent ÉB en utilisant la technique de la structure de répartition du travail (SRT). Le fournisseur doit fournir une définition claire et concise de la portée et des

80

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets

PIÈCE JOINTE A-2 - PRODUITS LIVRABLES

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

81

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Calendrier du contrat-cadre (CCC)	PM-01

produits livrables associés à chaque élément de la SRT.

- Le CCC doit clairement indiquer chacun des éléments clés à fournir en vertu C. du présent ÉB, notamment les calendriers subordonnés d'expédition, d'installation et de réception sur place.
- d. Le CCC doit indiquer les dates de début et de fin. notamment l'interdépendance des diverses tâches, des événements et des jalons à atteindre en vertu du présent ÉB.
- Le CCC doit définir, au besoin, le calendrier pour l'ensemble des produits e. livrables, des réunions d'examen de l'avancement des travaux, des démonstrations de l'entrepreneur, des essais sur place et des activités d'inspection, d'installation, d'acceptation, d'approbation et de recertification, le cas échéant.
- Le CCC doit clairement indiquer les exigences relatives à la livraison ou à la f. préparation de l'EFG, notamment l'équipement et les installations, et les renseignements fournis par le gouvernement concernant les publications et les documents.
- La GRC devra établir la version définitive du CCC de référence après g. acceptation du fournisseur et approbation de la GRC. La version définitive ne peut être révisée sans l'approbation écrite de l'autorité technique de la GRC.
- 4.4 Exemplaires. Le fournisseur peut recevoir un exemplaire papier et un exemplaire électronique du CCC, au besoin.

PIÈCE JOINTE A-2 – PRODUITS LIVRABLES

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

Produit livrable 2 — Réunions d'examen de l'avancement des travaux

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Réunion d'examen de l'avancement des travaux (REAT)	PM-03

DESCRIPTION/OBJET

Les REAT constitueront une tribune pour discuter de la situation des travaux achevés et des travaux planifiés par le fournisseur pendant la période de rapport. Les échanges doivent notamment porter sur les progrès actuels par rapport au plan de base, les produits livrables à venir, les attentes du fournisseur et de la GRC, les risques et les enjeux actuels, les éléments problématiques et les mesures correctives entamées pour régler les problèmes cernés.

4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION

- 4.1 <u>Généralités.</u> Les REAT doivent avoir lieu deux fois par mois selon l'horaire établi par la GRC.
- 4.2 <u>Exigences.</u> La GRC organisera et mènera des réunions d'examen de l'état d'avancement deux fois par mois, conformément au calendrier du contrat-cadre approuvé.
 - a. Les REAT seront présidées par le chargé de projet de la GRC et auront généralement lieu à la DG de la GRC au 1200, promenade Vanier, à Ottawa.
 - Les représentants du gouvernement aux REAT peuvent comprendre des experts-conseils externes et d'autres fournisseurs qui offrent des services de soutien dans le cadre de l'ÉB.
 - c. Le cas échéant, en raison de la distance entre les locaux du fournisseur et Ottawa, et à la seule discrétion de l'autorité technique de la GRC, les réunions d'examen de l'avancement des travaux peuvent se tenir au moyen d'installations de téléconférence ou de vidéoconférence.
 - d. La GRC coordonnera les REAT comme suit :
 - i. Assurer la coordination avec le fournisseur et l'autorité technique.
 - ii. Fournir tout le soutien administratif nécessaire.
 - iii. Fournir l'ordre du jour, le procès-verbal, les calendriers, les listes, les essais, les analyses de conception, les problèmes, les solutions et toute autre donnée découlant d'un examen préalable ou ultérieur, le

PIÈCE JOINTE A-2 - PRODUITS LIVRABLES

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Réunion d'examen de l'avancement des travaux (REAT)	PM-03

cas échéant.

- iv. Le fournisseur doit veiller à ce que son personnel qualifié et celui de ses sous-traitants assistent aux REAT lorsque cela est nécessaire.
- v. Veiller à ce que les décisions découlant des diverses réunions d'examen de l'avancement des travaux aient été mises en œuvre et en fournir les preuves, le cas échéant.
- vi. Conserver les fichiers, les dossiers et les documents de toutes les réunions.
- vii. Tenir à jour un fichier des mesures à prendre hiérarchisées par ordre de priorité.
- viii. Tenir à jour un registre des risques qui comprend les dix (10) éléments de risque du calendrier les plus importants, y compris la probabilité qu'ils se produisent, leur incidence et les stratégies d'atténuation.
- e. En plus des réunions d'examen de l'avancement des travaux formelles, la GRC peut, à sa seule discrétion, demander qu'un représentant du fournisseur assiste à des réunions spéciales. Ces dernières visent à permettre aux participants d'aborder des questions sérieuses qui ne peuvent être raisonnablement reportées à la prochaine réunion d'examen de l'avancement des travaux formelle.

4.3 Ordres du jour et procès-verbaux des réunions

- a. La GRC élaborera et remettra l'ordre du jour et les progrès de chaque REAT planifiée trois jours avant celle-ci. L'ordre du jour de chaque REAT doit être approuvé par l'autorité technique de la GRC avant celle-ci.
- b. La GRC élaborera et remettra les procès-verbaux de chaque réunion, qui comporteront une liste des mesures de suivi.
- c. Les procès-verbaux comprendront également en annexe une liste distincte de toutes les mesures de suivi de toutes les réunions, tous les examens et les statuts (en cours, terminée, date, mise à jour, etc.). La GRC tiendra à jour la liste des mesures de suivi.

83

4.4 Distribution. La GRC doit distribuer des exemplaires électroniques des procèsverbaux des REAT et de la liste des mesures de suivi au fournisseur et à TPSGC trois (3) jours après la tenue des réunions.

Offre à commandes principale et nationale pour la fourniture de dactyloscopieuses électroniques — demande d'offre à commandes

84

PIÈCE JOINTE A-3 – LISTE DES DÉFINITIONS

La présente pièce jointe a pour objet de définir la terminologie utilisée dans l'ÉB et les documents qui l'accompagnent.

TERME OU ACRONYME	DÉFINITION
1:1	Un à un
1:N	Un à plusieurs
AC	Attribution du contrat
ACKT	Acknowledgement Ten Print (transaction)
ADN	Acide désoxyribonucléique
Adobe	Adobe Systems Incorporated
ANS	Accord sur les niveaux de service
ANSI	American National Standards Institute
AOL	Administrateur opérationnel de LiveScan
APMC	Administration provinciale et municipale du Canada et Territoires
AQ	Assurance de la qualité
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
AT	Autorisation de tâches
ATS	Anonymous Ten Print Search (transaction)
Autocertification	Configuration du SAID ITR qui permet de traiter des décadactylogrammes en service réduit ou de confirmer automatiquement une correspondance entre des empreintes digitales recherchées et les empreintes digitales d'un candidat qui est un sujet existant dans le SAID ITR.
AV	Logiciel antivirus
BRT	Biométrie pour les résidents temporaires (autre appellation : immigration)
Candidat	Identification potentielle fournie par le SAID. Ce terme est étroitement lié au terme « répondant ». Consulter la définition de répondant aux fins de clarification.
CAR-N ou CARN	Criminal (Ten Print submission) Answer Retained – No (cà-d. l'information et les images décadactylaires associées à la soumission ne seront pas conservées).
CAR-Y ou CARY	Criminal (Ten Print submission) Answer Retained – Yes (cà-d. l'information et les images décadactylaires associées à la soumission seront conservées).
CCC	Calendrier du contrat-cadre
CE	Conseil européen
CEMI	Contributeur externe en matière d'immigration
CIPC	Centre d'information de la police canadienne

Tableau A-1 : Tableau des termes et des acronymes		
TERME OU ACRONYME	DÉFINITION	
CIPC (demande)	Une demande CIPC permet d'extraire, de la base de données du Centre d'information de la police canadienne, des données reliées aux casiers judiciaires.	
CISCP	Centre d'information des services canadiens de police	
Contributeur	Organisme autorisé qui transmet des demandes de service aux Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR). Exemples de demandes de service : Criminel — Conserver (CAR-Y), Criminel — Demande (CAR-N), Civil (MAP), Réfugié (REF) et Immigration (IMM).	
Couche 3	Dans le modèle OSI de réseau informatique à sept couches, la couche réseau est la couche 3. La couche 3 est responsable du transfert de paquets, y compris le routage par des routeurs intermédiaires.	
CPU	Unité centrale de traitement (Central Processing Unit)	
CSA	Association canadienne de normalisation	
CV	Curriculum vitæ	
DAT	Fichiers de données pour logiciel d'analyse antivirus	
Date et heure	Combinaison d'une date et d'une heure où l'heure par défaut devrait être 00:00:00 (début d'une journée donnée) si l'heure n'a pas été précisée.	
DC	Demande de changement	
DCI	Document de contrôle d'interface	
DCI NIST des SNP	Le terme DCI NIST des Services nationaux de police (DCI NIST des SNP) sert à renvoyer aux versions externes du DCI NIST-SNP qui incluent les types de transactions que l'ITR prend en charge.	
DCI SAID	Le DCI SAID contient les transactions NIST utilisées pour communiquer avec le SAID. Cette norme d'interface permet à la GRC de gérer l'indépendance du SAID propriétaire tout en communiquant toutes les données nécessaires à une demande de recherche dactyloscopique.	
DCS	Documentation sur la conception du système	
DDN	Date de naissance	
DED	Description d'élément de données	
Disponibilité du système	Capacité du système à recevoir et à accuser réception d'une transmission. La disponibilité doit être mesurée mensuellement. Elle ne s'applique pas aux périphériques (postes de travail, imprimantes, etc.), à moins qu'aucun poste de travail ne soit disponible.	
DMS	Système de stockage de photos d'identité judiciaire numériques (Digital Mugshot System)	
DOC	Demande d'offres à commandes	
Données biographiques	Données de type alphabétique et numérique contenues dans une transaction. Exemples : nom, date de naissance (DDN) et sexe.	
Données biométriques	Il peut s'agir, par exemple, d'images d'empreintes digitales ou d'une photographie faciale.	

Tableau A-1 : Tableau des termes et des acronymes	
TERME OU ACRONYME	DÉFINITION
Données biométriques d'empreintes digitales	Images d'empreintes digitales contenues dans une transmission.
Données de transmission	Ce terme désigne les données créées pendant le traitement de chaque transmission. Exemples : entrées du journal d'activités, historique des états, mouvements internes du SAID ITR, des sous-systèmes, etc.
Données liées aux travaux en cours	Sous-produit du traitement des demandes. Exemples : itérations de la recherche par nom, résultats de la recherche par nom, résultats d'une demande d'état de dossier, entrées du journal d'activités, etc.
Dossier de sujet	Dossier particulier associé à un ID de sujet unique.
DP	Demande de propositions
DR	Demande de renseignements
DRV	Demande de rabais pour volume
DSIC	Direction de la sécurité industrielle canadienne
ÉU.	États-Unis
ÉB	Énoncé des besoins (travaux)
EBTS	Electronic Biometric Transmission Specification – spécification de transmission biométrique électronique (mise en œuvre par le FBI de la norme ANSI/NIST pour l'échange d'images dactyloscopiques, cà-d. que la norme de transmission électronique de dactylogrammes [Electronic Fingerprint Transmission Standard] mise à jour sera renommée EBTS)
Échec	Renvoi à un scénario où l'identification a échoué et qu'un autre numéro d'identification a été créé pour le même individu dans le cadre d'un mouvement TP. Lorsque ces erreurs sont détectées, les numéros d'identification doivent être mis en commun afin qu'un seul numéro soit attribué à chaque individu.
EFCD	Dactyloscopieuse électronique
EFG	Équipement fourni par le gouvernement
EM	Expert en la matière
Empreintes d'identification plaquées de type 14	Format normalisé dans le DCI du NIST des SNP de mise en commun des images d'empreintes d'identification plaquées. Pour les obtenir, le sujet place ses doigts sur une dactyloscopieuse (il n'est pas nécessaire de rouler le doigt pour obtenir une image complète de l'empreinte). L'identification des empreintes latentes (s'il y a lieu);
	Pour satisfaire à la norme (ou définition) de la GRC d'« empreintes d'identification plaquées », au moins une (1) des trois (3) images suivantes est requise :
	Quatre (4) doigts de la main droite
	Quatre (4) doigts de la main gauche
	Deux (2) pouces
EP	Empreinte palmaire
ePo	ePolicy Orchestrator (Antivirus de McAfee)

Tableau A-1 : Tableau des termes et des acronymes		
TERME OU ACRONYME	DÉFINITION	
ERRT	Error (Ten Print) Response Transaction	
ERU	Essai de réception en usine	
ET	Élément de travail — rapport d'incident du logiciel ou de la solution de la GRC	
EV	Évaluation de la vulnérabilité	
FBI	Federal Bureau of Investigation	
GC	Gouvernement du Canada	
GRC	Gendarmerie royale du Canada	
GTNT	Groupe de travail sur les nouvelles technologies (OACI, organisme spécialisé des Nations Unies)	
HNE	Heure normale de l'Est	
IAFIS	Integrated Automated Fingerprint Identification System (système automatisé d'identification dactyloscopique intégré) du FBI.	
ID	Identificateur	
Identification de sujet SAID	Identificateur unique attribué par le SAID ITR à un sujet (personne) et qui permet de lier toutes les empreintes digitales au sujet, peu importe le type de fichier.	
IDFLATS	Empreintes d'identification plaquées (empreinte à quatre doigts et à deux pouces)	
IIS	Partage de l'information sur l'immigration (Immigration Information Sharing) — plus précisément, le projet de partage de l'information sur l'immigration entre le Canada et les États-Unis	
IMM	Transaction d'inscription à l'immigration	
IOO	Identificateur d'organisme d'origine (identification unique du CPIC)	
100	L'identificateur d'organisme d'origine est un identificateur à sept (7) caractères alphanumériques utilisé par le système pour identifier un organisme qui a soumis une transmission à la GRC.	
IP	Protocole Internet (Internet Protocol)	
IQS	Spécification de la qualité des images	
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (anciennement Citoyenneté et Immigration Canada – CIC)	
ISO	Organisation internationale de normalisation (International Standards Organization)	
ITL	Information Technology Laboratory (National Institute of Standards and Technology – États- Unis)	
ITR	Système d'identification en temps réel	
IU	Interface utilisateur	

Tableau A-1 . Tal	bleau des termes et des acronymes
TERME OU ACRONYME	DÉFINITION
Journal d'audit	Liste prédéterminée d'événements système à consigner (quand, où et pourquoi quelque chose se passe, utilisateur en cause) afin de conserver un historique. Consultez les exigences en matière d'audit du présent ÉB et des documents connexes.
JPEG	Groupe mixte d'experts en photographie
LAN	Réseau local
LB	Équilibrage de la charge (Load Balancing)
LFSNS	Latent Fingerprint Images Submission (remplace LFS)
LPLE	Liste des produits livrables exigés
LSGPP	Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets
MAP	Divers demandeurs (Miscellaneous Applicant)
MS	Société Microsoft
MTE	Matrice de traçabilité des exigences
NCD	Numéro de contrôle de document
NCT	Numéro de contrôle de transaction (étiquette ou nom de champ de la disposition de l'enregistrement)
NII	Numéro d'identification d'immigration Le numéro d'identification d'immigration est la clé unique générée par la GRC selon laquelle les données d'immigration sont stockées au sein de la GRC. Un NII, une fois éliminé, ne sera jamais réutilisé.
NIST	National Institute of Standards and Technology
NTP	Protocole de synchronisation réseau
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale (un organisme spécialisé des Nations Unies)
OCPN	Offre à commandes principale et nationale
ON	Ontario
OPS	Soutien opérationnel (operational support)
OSI	Le modèle Open Systems Interconnection ou modèle d'interconnexion des systèmes ouverts (modèle OSI) est un modèle conceptuel qui caractérise et standardise les fonctions de communication d'un système de télécommunication ou d'informatique sans tenir compte de sa structure interne sous-jacente et de sa technologie. Son objectif est l'interopérabilité de divers systèmes de communication avec des protocoles standard.
OSPF	Protocole ouvert à route la plus courte

Tableau A-1 : Tableau des termes et des acronymes		
TERME OU ACRONYME	DÉFINITION	
Paramètre configurable	Paramètre qui peut être ajusté par un utilisateur disposant du niveau d'autorisation approprié. Les paramètres configurables renvoient habituellement à une fonction définie du système, p. ex. accord sur les niveaux de service (ANS), période de conservation des dossiers, taille des files d'attente, nombre de candidats, etc.	
PC	Ordinateur personnel (Personal computer)	
PC Duo	Application de Vector Networks pour le contrôle à distance de PC à PC et l'accès à distance à l'aide de connexions LAN/WAN et Internet.	
PCU	Point de contact unique	
PDE	Point d'entrée	
PDF	Portable Document Format (norme ouverte d'échange électronique de documents d'Adobe Systems Incorporated)	
PL	Empreintes palmaires latentes	
POP	Protocole de bureau de poste (Post office Protocol — p. ex. POP3)	
PROD	Production (environnement)	
PSV	Plateforme de stockage virtuelle	
QG	Quartier général	
REF	Inscription des réfugiés (empreintes décadactylaires - type de présentation préparé par l'ASFC, IRCC et la GRC lors de l'inscription d'un réfugié dans le système d'ITR)	
Répertoire des vérifications	Encodage (caractéristiques) et données dactyloscopiques biométriques IMM; créé et conservé aux fins de vérification (SSV). Les données image et les données biographiques sont aussi incluses.	
Répondant	Sujet ou sujet potentiel identifié à partir du numéro de dossier. Ce terme est étroitement lié au terme « candidat ». Par exemple, une TPRI pourrait inclure un répondant à inclure dans la recherche, en fonction d'une recherche de nom antérieure qui avait potentiellement identifié un numéro de dossier de sujet. Une recherche dans un rapport de « un à plusieurs » pourrait relever des candidats à l'identification et, après vérification ou certification, un ou plusieurs des répondants pourraient être inclus dans la TPREI.	
RSO	Code de rapport statistique sur les opérations	
RT	Résident temporaire	
SAID	Système automatisé d'identification dactyloscopique	
SAID ITR	La solution existante du SAID ITR inclut toutes les capacités du SAID et du SSV, tous les postes de travail, imprimantes, appareils photo et numériseurs du SAID utilisés par le personnel de la GRC pour tous les types d'analyse dactyloscopique et les systèmes de transcodage distants utilisés par les principaux services canadiens de police pour effectuer des enquêtes dactyloscopiques menées sur des lieux de crime.	
SAN	Réseau de stockage	
SARSAID	Système d'accès régional au Système automatisé d'identification dactyloscopique	
SCCM	System Center Configuration Manager (Microsoft Corporation)	

Tableau A-1 : Tableau des termes et des acronymes		
TERME OU ACRONYME	DÉFINITION	
SCICTR	Services canadiens d'identification criminelle en temps réel	
SDSM	Sous-direction de la sécurité ministérielle	
SE	Système d'exploitation	
SE	System Engineering (Ingénierie des systèmes)	
SGD	Système de gestion des dossiers	
SGDDI	Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information	
SIJ	Service de l'identité judiciaire	
SLF	Fichier des traces non identifiées (Unsolved Latent File)	
SMGC	Système mondial de gestion des cas	
SMTP	Simple Mail Transfer Protocol (protocole de transfert de courrier simple)	
SNMP	Simple Network Management Protocol (protocole de gestion de réseau simple)	
SNP	Services nationaux de police	
SNS	Serveur National Institute of Standards and Technology des Services nationaux de police (SNP-NIST); GRC — gestionnaire des transactions et de l'acheminement des travaux pour l'ITR.	
Solution complète de renouvellement du SAID	Ce terme désigne l'ensemble de la solution fournie par le fournisseur pour répondre aux exigences établies dans le présent ÉB et ses documents d'accompagnement.	
Sous-système de vérification (SSV)	Toutes les composantes requises pour satisfaire à l'ensemble des exigences en matière de sous-système de vérification.	
SP	Service de police	
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada (anciennement TPSGC)	
SPC	Services partagés Canada	
PAU	Point d'accès unique	
SQ	Sûreté du Québec	
SQL	Langage d'interrogation structuré	
SRE	Réponse à la recherche (Search Response)	
SRL	Réponse à la recherche d'empreinte digitale latente (Search Response Latent)	
SRLI	Réponse à la recherche d'empreinte digitale latente interne (Search Response Latent Internal)	
SSL	Secure Sockets Layer (authentification, technologie et protocole de cryptage)	
Sujet	Individu identifié auquel est associé un ID de sujet unique (conservé) ou une transmission entrante comportant un jeu d'empreintes digitales unique (non conservé).	

Tableau A-1 : Tableau des termes et des acronymes	
TERME OU ACRONYME	DÉFINITION
TEC	Travaux en cours
TI	Technologie de l'information
тот	Type de transaction (Type of transaction)
TP	Décadactylogramme (Ten Print)
TPF	Fichier de décadactylogramme
TPREI	Réponse à une demande d'empreintes décadactylaires
TPRI	Demande d'empreintes décadactylaires
Transaction	Ce terme fait référence à une interaction définie dans une transmission. Échange d'information avec le système ou un sous-système.
Transmission	Demande de service provenant d'un contributeur externe pour ajouter, récupérer, modifier, supprimer ou chercher des données dans le répertoire national des empreintes digitales de la GRC.
	Une transmission peut contenir plusieurs éléments. Par exemple, une inscription contient les transactions suivantes :
	• IMM;
	transaction de réponse d'erreur (ERRT, le cas échéant);
	opération d'accusé de réception (ACKT);
	réponse de recherche (SRE).
Travaux en cours	Période allant de la réception de la transmission à la fin du traitement et à laquelle s'ajoute une période tampon. La période tampon est un nombre de jours configurable dans le système en fonction du type de transmission. Par exemple, un enregistrement IMM peut être conservé pendant 30 jours après la fin du traitement avant le nettoyage des données.
ТТ	Heure de transaction (Transaction Time)
ULC	Laboratoires des assureurs du Canada (Underwriters Laboratories of Canada)
UOL	Utilisateur opérationnel de LiveScan
UPS	Alimentation sans coupure (Uninterruptible Power Supply)
USB	Bus série universel (Universal Serial Bus)
Utilisateur	Utilisateur autorisé du SCICTR qui a accès à la fonction ou à l'interface utilisateur définie dans les présentes exigences.
Vérification	Comparaison d'une empreinte digitale ou palmaire d'un candidat à une empreinte digitale ou palmaire recherchée.
WSQ	Wavelets Scalar Quantization (algorithme de compression fondé sur la technologie des ondelettes)
WSUS	Windows Server Update Services